

PROGRAMME RADICAL

La Gauche moderne



Parti Radical de Gauche

Mai 2006

Programme Radical : la Gauche moderne

Avant propos

Le présent programme radical intitulé " La gauche moderne " est l'aboutissement d'un long processus mené au sein du parti, associant les militants, les fédérations départementales, les élus et experts du PRG. Il est le fruit d'une réflexion entamée dès 2004 et de réunions régulières qui ont permis, peu à peu, de dégager la colonne vertébrale et les thèmes principaux du projet radical. Il est le résultat des réunions de l'Atelier, présidé par Gérard Delfau et a été mis en forme par Thierry Jeantet vice-Président en charge du programme, puis discuté et amendé lors de la Convention Nationale programmatique, qui s'est déroulée à Rennes le 11 février 2006.

De nombreuses personnes doivent être mentionnées et saluées pour avoir participé à ce projet :

- Les instances et la direction du Parti Radical de Gauche, tout spécialement son Président, Jean Michel Baylet.
- Les Délégués Nationaux et membres actifs de l'Atelier.
- Les responsables et militants qui ont, à titre personnel ou collectif (fédérations, JRG...), rédigé des contributions pour alimenter et orienter nos débats, plus d'une soixantaine au total.
- Les participants et animateurs des ateliers thématiques organisés lors de l'université d'été des 16, 17 et 18 septembre 2005, en Arles.
- Les membres des groupes de travail programmatique réunis à l'automne 2005.
- Les participants et animateurs des ateliers thématiques réunis lors de la Convention Nationale programmatique, des 10 et 11 février 2006, à Rennes, qui ont proposé et discuté plus de 200 amendements.

Ce programme, inscrit dans l'héritage de plus d'un centenaire de pensée radicale et porteur de valeurs d'une véritable modernité, ne saurait ni prétendre à l'exhaustivité, ni mettre un terme à une réflexion toujours renouvelée. C'est pourquoi, il sera complété et enrichi ultérieurement, lors de réunions qui prépareront les échéances de 2007. Dans les mois qui nous mèneront à ces rendez-vous électoraux, ce programme se déclinera et prendra la forme de fascicules concis reprenant les idées-forces développées ci-après.

Le choix de la Gauche moderne

Les citoyennes et les citoyens ont repris le chemin de la politique, lors des élections régionales et du référendum sur le TCE, marquant leur volonté, non pas seulement " de peser " sur le cours des événements, mais bien de les réorienter. La mobilisation des jeunes contre les projets des gouvernements Raffarin et Villepin (en particulier du CPE) est la manifestation de leur détermination à se faire entendre en espérant, eux aussi, parvenir à une " autre politique ". L' " explosion " des banlieues a été, entre temps, une alerte sévère pour tous ceux qui voudraient compartimenter la vie politique en croyant que les exclus pourraient rester muets.

Ces signes d'une renaissance de la démocratie sont, certes, de nature très différente, mais ils sont bien réels et, au fond, convergents.

Les femmes et les hommes de ce pays, les jeunes notamment, réveillent la République : c'est une bonne nouvelle !

Le Programme Radical, celui d'une " Gauche moderne " vise précisément à mettre citoyennes et citoyens en position d'accéder à tous leurs droits (droits constitutionnels, à la santé, au logement.....), d'être formés tout au long de la vie (avec la notion de pacte républicain pour une éducation juste et démocratique), mais aussi d'accéder à la gouvernance des entreprises (au sein d'entreprises à gouvernance partagée) auxquelles ils apportent leur intelligence, leur savoir-faire et desquelles ils sont en droit d'attendre un juste partage des excédents.

C'est une façon dynamique de proposer d'entrer dans l'ère du respect réciproque et des solidarités interactives ; ce qui suppose, dans la cité comme dans l'entreprise, d'en finir avec les systèmes de répression et de soumission. En remettant la Laïcité au cœur de la mécanique, comme en supprimant la relation de dépendance des salariés à l'égard des employeurs (code des activités et des ressources humaines).

Cette démocratisation de la vie économique et sociale doit accompagner le passage à une VIème république rééquilibrant les pouvoirs entre l'exécutif (suppression du bicéphalisme) et le Parlement (abrogation des systèmes d'ordonnance, du droit de dissolution) et introduisant un état d'initiative civique (législatif et référendaire).

La démocratie devenant ainsi accessible à toutes celles et tous ceux qui la font quotidiennement et non plus à des professionnels de la politique. Ceci jusque dans les villes, les départements et les régions pour lesquels les Radicaux proposent une clarification des rôles.

Le programme radical propose ainsi des voies nouvelles pour concilier innovations sociétales et progrès économiques et technologiques, démocratisation des pouvoirs et équilibres institutionnels. Dans la perspective de participer à la rénovation d'une Europe qui a autant besoin d'être républicanisée qu'élargie encore, placée à la tête de nouvelles ambitions sociales et humanitaires autant qu'à celle de la promotion et de la réconciliation et la paix dans le monde. Une Europe capable d'agir dans ces mêmes perspectives au sein des organisations internationales.

Ce programme est le fruit d'une large concertation au sein du PRG nourrie par les militants et les fédérations et conduite, ensuite, par ses instances au niveau national. Il est un apport radical aux débats qui s'ouvrent dans la perspective des échéances de 2007 et 2008. Il appelle donc commentaires, critiques, propositions de la part des forces sociales, culturelles, économiques comme politiques qui voudront bien s'en saisir, comme de la part de toute citoyenne et de tout citoyen bien évidemment.

Jean Michel BAYLET
Président du PRG

Thierry JEANTET
vice-Président
Chargé du Programme Radical

Sommaire détaillé

INTRODUCTION	5
CHAPITRE I L'ENTREPRISE AU CŒUR D'UNE ECONOMIE EQUITABLE	6
I REFONDER LES RELATIONS ENTRE LES ACTEURS DE L'ENTREPRISE.....	7
II REFORMER LA GOUVERNANCE DES GRANDES ENTREPRISES	8
III ASSURER LE PARTAGE EQUITABLE ET RATIONNEL DU PRODUIT DE L'ENTREPRISE	9
IV METTRE L'ENTREPRISE AU SERVICE DE L'EMPLOI... ..	10
... ET FAVORISER L'EMPLOI DURABLE	10
V FAIRE DU CONSOMMATEUR UN VRAI PARTENAIRE DE L'ENTREPRISE.....	11
VI FAIRE DE L'AGRICULTURE UN VECTEUR FORT DU DEVELOPPEMENT DURABLE	12
LA PECHE ET LA PISCICULTURE.....	13
VII INCLURE L'ECO-DEVELOPPEMENT DANS L'APPROCHE DURABLE ET EQUITABLE DE L'ECONOMIE	13
VIII DOTER IMMEDIATEMENT LA RECHERCHE DE MOYENS FORTS	15
CHAPITRE II GENERALISER LES DROITS ET MOYENS D'ACCES EGAUX A UNE VIE LIBRE ET ACTIVE	16
I UN PACTE REPUBLICAIN POUR UNE EDUCATION JUSTE ET DEMOCRATIQUE	16
A Appliquer la loi Taubira et abroger l'article 4 sur l'aspect positif de la colonisation	17
B Favoriser la promotion sociale.....	17
C Régler la question de l'enseignement religieux en Alsace Moselle.	18
D Faire du collège le " maillon fort " du système éducatif.	18
E Favoriser la réussite scolaire de façon immédiate et massive	18
F Renforcer l'efficacité de l'enseignement supérieur et de la formation permanente.	19
G Favoriser l'intégration et la socialisation à l'école, au lycée, à l'université.....	19
II INSTAURER UNE DEMOCRATIE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION	20
A Agir pour garantir l'accès de tous à la culture.....	20
B Agir pour défendre et moderniser le modèle culturel français.....	21
C Agir pour l'épanouissement de la diversité culturelle en Europe et dans le monde.....	21
III ASSURER A TOUS UN ACCOMPAGNEMENT SOCIETAL TOUT AU LONG DE LA VIE	22
A Instaurer un véritable droit à la santé	22
B Rendre effectif le droit au logement	22
C Concilier solidarité et indépendance pour les seniors	23
D S'assurer que tout individu dispose du minimum vital.....	23
IV ATTACHER LES DROITS DE L'ACTIVITE, DE L'EMPLOI ET LES DROITS SOCIAUX AUX PERSONNES.....	24
A Aller vers une société totalement active.....	24
B Redonner toute leur place aux organisations sociales et syndicales	24
V ADOPTER UNE FISCALITÉ DES PERSONNES PROGRESSIVE, GLOBALE, UNIVERSELLE.....	25
VI ADOPTER DE NOUVEAUX INDICATEURS DE RICHESSES	25
VII MONDIALISER LA SOLIDARITE	26
VIII POUR DES CITOYENS EGAUX ET LIBRES DE LEURS CHOIX PERSONNELS.....	27
CHAPITRE III LA REPUBLIQUE AU CŒUR DU CHANGEMENT EN FRANCE, EN EUROPE ET DANS LE MONDE	28
I LA VIÈME REPUBLIQUE IMMEDIATEMENT !	29
II LA DECENTRALISATION : COHERENCE ET NOUVEL ELAN.....	31
III L'ACTION JUDICIAIRE CONFORTÉE ET TRANSPARENTE	32
IV L'ETAT RENDU PLUS SOLIDAIRE, PLUS EFFICACE ET PLUS AGILE	32
V UN ETAT PLUS LAÏQUE QUE JAMAIS.....	33
VI REPUBLICANISER L'UNION EUROPEENNE ET LES ORGANISATIONS MONDIALES	33
VII FAIRE DE LA MONDIALISATION UN ATOUT POUR LA PAIX ET LE DEVELOPPEMENT	35

Introduction

Modernes ! Modernes, voila bien une ambition naturelle pour les Radicaux pour lesquels gouverner a toujours été de prévoir, d'éclairer les chemins du possible. C'est une ambition ardente dans une phase de l'Histoire où les révolutions scientifiques et technologiques ne cessent de se succéder et bouleversent constamment les données et les enjeux pour chaque partie du globe, même si c'est à des vitesses différentes et avec des effets inégaux ; où les économies sont à la fois dopées et ébranlées du Nord au Sud sous la pression de ces changements et de leur diffusion aussi aléatoire que rapide ; où la finance a pris une place croissante, alimentant ici la croissance, la fragilisant ailleurs.

Oui une ambition ardente ! Les Radicaux appellent non pas à une acceptation passive de la modernité, mais à une sublimation des intelligences et des talents, de la culture et des valeurs, à une participation de tous à l'invention de l'avenir ! Ils refusent de se contenter de faire de la politique la nécessaire gestion de la Cité, mais ils veulent d'abord en faire le creuset de la Société moderne. Chacune, chacun doit pouvoir participer aux projets et choix qui modèlent celle-ci, directement ou par ses représentants. La modernité implique une alliance inédite entre les inventeurs et les innovateurs politiques, sociaux, économiques, scientifiques, pour lui donner sens et efficacité.

Face aux pouvoirs de toute nature, la modernité consiste à faire de la politique le moteur des changements : en allant vers une " République Architecte ". Les Radicaux proposent donc de libérer la politique de ses timidités et carcans, non pour imposer des solutions préconçues, mais pour assurer aux femmes et aux hommes une nouvelle prise sur leur destin. Les Radicaux disent halte aux dictatures de " l'ultra marché " comme à celles des " retours en arrière ". Ils suggèrent de donner priorité à la politique et au droit, de faire du dynamisme démocratique le premier levier du progrès .

A Gauche, nous le sommes forcément, non par entêtement ou simple souci de l'héritage radical, mais bien parce que les espoirs de trouver les nouveaux accès à l'égalité, à la solidarité, à la fraternité se trouvent bien à Gauche. L'individu, quel qu'il soit, d'où qu'il vienne, doit être placé au cœur de l'action politique, pour lui donner effectivement et concrètement accès à la prospérité per-

sonnelle et collective, à la faculté de vivre pleinement ses projets et ceux qu'il partage avec les autres. Décider, partager, agir sont les clefs du Siècle à peine ébauché. Si nous voulons, nous les Radicaux, donner sens à l'avenir de chacun, comme à celui de la communauté nationale, européenne et internationale, chacun doit voir s'ouvrir devant lui les portes de la dignité et du progrès, de la sécurité et de l'initiative dans une République offrant les conditions de son épanouissement, tout au long de la vie. Les Radicaux veulent dessiner les perspectives d'une démocratie de l'accès et du succès. Accès aux possibilités de s'accomplir personnellement, culturellement, socialement, économiquement et civiquement ; succès individuel et collectif dans les sphères choisies d'activités.

Les Radicaux proposent une approche politique fondée sur la volonté de satisfaire l'intérêt individuel et l'intérêt collectif ; sur la confiance des individus en eux-mêmes afin qu'ils puissent la déléguer aux organisations d'intérêt social, public et à l'Etat bien sûr !

La Gauche voulue par les Radicaux est une Gauche de refus des divisions des replis sur soi et des peurs de l'autre. Elle s'oppose à la politique des gouvernements du chiraquisme et des candidats à la candidature de la Droite qui cultivent les inquiétudes en dénonçant ce que seraient les turpitudes " originelles " des uns, porteurs " naturels " de discordes et de violences ! Elle s'oppose à la droite qui approfondit les fractures en opposant des communautés au lieu de les inclure, en négligeant les corps intermédiaires de la Société pour mieux les accuser de tous les maux, en modelant un système répressif déguisé en système sécuritaire...

Notre Gauche n'est pas non plus celle des dogmes ni des nostalgies. Elle est celle d'une approche citoyenne et solidaire qui met au service des femmes et des hommes les grandes transformations en cours, génère des droits neufs d'accès permanent aux moyens de vivre et d'agir. Elle réinvente le contrat social et civique (créant autant de droits que de devoirs). C'est ce renouvellement qui sera porteur de nouvelles initiatives et richesses et conditionnera donc la croissance économique de demain !

La mondialisation, faute de gouvernance mondiale équitable et démocratique, révèle aujourd'hui sa fragilité. Le système économique dominant repose encore trop sur un système " boursier " qui montre toutes ses limites.

Le système économique mondial est de nos jours tenu par des élites financières nomades et inventives, insuffisamment contrôlées, prêtes à se donner gagnantes à court terme et habiles à faire croire à des partenaires obligés qu'ils seront gagnants aussi, mais... plus tard. Les places financières mondiales se révèlent être des boussoles parfois affolées, dont la survaleur en forme de bulles artificielles explose in-fine aux dépens des actionnaires individuels. L'idée longtemps répandue selon laquelle ce système possède une capacité d'autorégulation et des outils de contrôle intrinsèques infaillibles qui assurent par leur transparence, sa santé, a perdu de sa crédibilité.

La crise est là ! Elle ne cesse de se manifester par l'annonce des délocalisations qui répandent les inégalités plus qu'elles ne développent les économies émergentes, par le développement en parallèle, au sein d'une même économie, de profits croissants pour quelques-uns et de coûts sociaux incontrôlables supportés par tous. Le " capitalisme-boursier " vainqueur de l'après chute du Mur de Berlin ne réussit pas à tenir toutes ses promesses de développement économique et reste producteur de chômage, d'exclusion durable.

Peut-être une nouvelle forme de libéralisme naîtra-t-elle de cette crise. Mais aujourd'hui la question est de savoir comment l'instauration progressive d'une croissance socialement plus juste et économiquement plus soutenable est possible. Le rejet de la seule " valeur boursière " comme indice d'enrichissement est acquis. La priorité ne peut plus être donnée à la seule rémunération des actionnaires, et l'indicateur boursier ne doit pas être la référence de choix économiques immédiats pénalisant le long terme. Si quasiment plus personne ne nie la nécessité des marchés, beaucoup reconnaissent que le simulacre de système libéral en place donne trop le " gouvernail " à des entreprises multinationales et à des ensembles financiers qui ont pour évident souci la rémunération maximale du capital par le renforcement de la concentration et la constitution d'oligopoles extra-territoriaux. Il faut donc dès à présent imposer par des lois nationales partagées et par la fixation de normes de gouvernance mondiale, des règles de fonctionnement toujours plus transparentes aux marchés. Il faut créer des normes sociales et environnementales dont le respect est garanti par des organes de contrôles aux pouvoirs transnationaux renforcés ; il faut enfin donner leur place à l'ensemble des producteurs y compris ceux de petites et moyennes tailles dont le coût social et l'impact environnemental moindres offrent une alternative au modèle ultra-libéral actuel.

Quand la rupture avec les marchés correspond à un vœu chimérique et infondé, la recherche d'une voie différente et pluraliste est nécessaire et réaliste. **Le débat** entre libéraux et antilibéraux est dépassé. Il se situe désormais **entre d'une part les partisans d'un capitalisme qui, concentré et libéré des contraintes de la véritable concurrence et du respect social, prétend donner ses ordres au politique, et d'autre part les partisans d'économies ouvertes et concurrentielles régulées par des objectifs sociaux et environnementaux fermes et par le respect de la pluralité des acteurs économiques.** Le débat, se situe donc, entre les conservateurs issus de l'ultra libéralisme et du capitalisme exclusif, drapés dans un discours univoque sur la croissance à tout prix comme modèle mondial imposé par le marché, d'une part, et les innovateurs par-

tisans d'une économie mise au service des femmes et des hommes d'un bout à l'autre du globe d'autre part. Pour autant, l'anti-libéralisme primaire s'affiche, dans une bonne partie de la gauche française, comme un parangon sans lequel on ne saurait appartenir au camp du progrès. Cette posture n'est que la traduction, sur le mode négatif, de la croyance dans la supériorité dogmatique de l'économie régie par la seule puissance publique. Le mode de production du " socialisme d'Etat " a pratiquement disparu de la planète, non sans laisser quelques nostalgies auprès de certaines forces politiques. L'importance de ces courants dans l'histoire politique et sociale française, la place encore tenue par les organisations qui s'y rattachent, expliquent la vigueur de l'anti-libéralisme dans notre pays qui n'a jamais connu de régime bureaucratique. En France, à droite pour créer des rapports de force, comme dans une certaine gauche archaïque, la persistance d'une culture de la lutte des classes et de l'économie planifiée, la défense, à vocation trop souvent électoraliste, des intérêts d'un secteur public hypertrophié et intangible, ont pour conséquence chez beaucoup de politiques de continuer à refuser la réalité d'une économie définitivement mondialisée.

L'économie de l'Union européenne n'accorde pas suffisamment de place aux impératifs modernes de solidarité que sont le droit à l'emploi, au logement, ou à la protection contre les risques de la vie. Présenter l'UE comme le lieu du règne débridé d'un marché sans discipline n'est pas pour autant défendable, surtout quand est simultanément dénoncée l'écrasante prolifération des réglementations économiques et environnementales communautaires. Si l'Union Européenne organise des régulations importantes, il est vrai qu'un meilleur équilibre de ces dernières au profit des identités locales, et une recherche d'appui sur le socle des meilleurs progrès sociaux acquis doit être constamment menée. L'orientation économique définie par l'UE est insuffisamment sociale, mais, si elle n'est pas publique, comme certains le regrettent, elle ne peut être qualifiée d'ultra-libérale. Sur le continent européen, le fonctionnement chaque jour plus discipliné par les lois et règlements nationaux et européens, d'une économie de marché hautement compétitive, finance de puissantes actions de solidarité territoriale, qui ont permis le rattrapage économique et social exceptionnellement rapide de pays tels que l'Espagne, le Portugal, l'Irlande ou la Grèce. Une telle progression doit être garantie aux nouveaux entrants dans le respect des acquis sociaux présents chez les précurseurs. C'est enfin dans la construction législative de solides pare-feu aux seuls appétits financiers que le vieux continent doit montrer sa réactivité et sa modernité.

" Ni dictature des marchés mondialisés, ni économie d'état planifiée ! Les radicaux de Gauche proposent de réguler la croissance économique créatrice d'emplois et de richesse grâce une gouvernance mondiale à construire, prenant en compte des objectifs sociaux, environnementaux et civiques ; l'Union Européenne devant être le socle à partir duquel les initiatives allant en ce sens doivent être prises".

Alors que, par préférence pour les modèles désavoués de l'économie collective, certains, à gauche, caricaturent " l'Europe du marché ", les mêmes, pour les mêmes raisons, contribuent au confinement de l'entreprise dans un espace minimaliste de réflexion théorique dog-

matique. A la notion même d'entreprise est préférée celle de patronat ; le glissement sémantique, issue du besoin de confrontation dans la lutte des classes, suffit à justifier l'approche défensive, ou la dénonciation de l'exploitation tient lieu de programme économique. Une autre démarche est possible : **faire de l'entreprise le lieu non seulement de la création de richesses mais aussi celui où la répartition de celles-ci s'effectue de façon juste.**

L'initiative privée doit être clairement encouragée, pour permettre la floraison et la pluralité d'entreprises, condition de l'essor économique et de l'emploi. Lorsqu'il a produit ses effets positifs, au point d'avoir permis la formation de vastes organisations productives, **le principe de liberté d'entreprendre doit être concilié avec les principes démocratiques fondamentaux de liberté, d'égalité et de respect de tous**, afin que les entreprises revêtent les allures modernes d'une organisation spécialisée où s'appliquent les principes de droit qui doivent gouverner tous les domaines de la vie en société. L'Economie sociale, toujours promue par les Radicaux, avec les coopératives, les mutuelles et les associations en a montré le chemin sur tous les continents. Les théories de gestion les plus efficaces et modernes mettent toutes en avant l'efficacité du dialogue et de la convergence mise en œuvre des points de vue de tous les acteurs humains de la production et de la consommation : **Aujourd'hui et demain le véritable réservoir de valeur ajoutée réside dans le potentiel d'action volontaire concertée des êtres humains sur leur lieu de travail.**

Pour qui souhaite davantage d'harmonie et de solidarité dans le monde, il n'est pas d'alternative : **liberté, égalité et justice doivent trouver place au sein de l'entreprise.** Faire entrer l'entreprise dans la modernité sociale est une ambition considérable. Elle n'est pas l'invitation à une révolution. Elle est la désignation d'un projet dont l'accomplissement ne saurait être que progressif, mais dont l'état d'avancement des droits et des libertés dans le monde autorise sans plus tarder le lancement. Un tel projet peut être décliné en quelques objectifs, pour la réalisation desquels peuvent être proposées des mesures,

immédiatement applicables pour les unes, demandant expérimentation et étapes pour les autres :

- Refonder les relations entre tous les acteurs de l'entreprise
- Réformer la gouvernance de la moyenne et grande entreprise
- Assurer le partage équitable et rationnel du produit de l'entreprise
- Mettre l'entreprise au service de l'emploi

" La gauche moderne doit placer l'entreprise au cœur de sa réflexion économique et sociale. Elle est lieu de création et de partage des richesses, de convivialité et d'expression des valeurs humaines. Il s'agit de faire évoluer par la législation au niveau national et européen, les statuts de l'entreprise pour la faire passer d'une société de capitaux à une organisation d'acteurs humains et de moyens financiers qui se partagent raisonnablement la valeur ajoutée collectivement créée " .

I . REFONDER LES RELATIONS ENTRE LES ACTEURS DE L'ENTREPRISE

L'entreprise est une organisation dont les buts sont atteints par l'intervention conjuguée de différents acteurs : apporteurs de capitaux, apporteurs de ressources humaines, intellectuelles ou matérielles mis en œuvre dans l'acte de " travail ". La finalité est la production de biens ou de services utilisables par des consommateurs ou usagers. C'est la dimension humaine organisationnelle, rationnelle et sélective dans l'ensemble de la chaîne de la production à la consommation qui doit être activement pris en compte. Refonder les relations entre ces acteurs invite d'abord à s'interroger sur les buts de l'entreprise qui ne peut être réduit à la réalisation du profit, point de vue biaisé à la fois de ceux qui apportent des capitaux et de ceux qui en dénoncent jusqu'à l'existence.

Il faut une définition humaniste de l'entreprise, posant simplement qu'elle est une organisation ayant pour but de participer, par la production de biens ou de services, à l'activité économique nécessaire à la vie des hommes. La référence à l'évidente dimension humaine de l'activité économique implique l'application dans ce champ des principes supérieurs qui gouvernent la vie sociale : droits de l'Homme et libertés fondamentales. La réalisation de l'objectif de production de biens ou de services postule, la pérennité de l'entreprise, laquelle requiert la rentabilité, mais sans aucune exclusive, ni priorité au regard d'autres considérations telles que celles de l'emploi, la protection du consommateur, le respect des partenaires fournisseurs et sous-traitants, et le

respect de l'environnement. Le droit français contient des éléments qui vont en ce sens, tout comme la politique de " Responsabilité Sociale des Entreprises " de l'Union Européenne. Ils doivent être regroupés, intégrés et structurés dans un corpus législatif homogène incluant Code du Travail et Droit des Sociétés. L'élément central de la modernisation des rapports entre acteurs au sein de l'entreprise concerne le statut de ceux qu'on appelle encore aujourd'hui les " travailleurs ". Non parce que les autres agents économiques ne travaillent pas, mais parce que sont désignés de la sorte ceux qui, dans le passé, avaient seulement à offrir, pour assurer leur subsistance, leur force de travail.

Il existe déjà les sociétés coopératives ouvrières de production (SCOP), où les travailleurs sont également les associés (et parallèlement les mutuelles où cette fois ce sont les consommateurs qui ont cette double qualité) ; mais le droit des sociétés connaît aussi des formes d'entreprises où la détention du seul capital, ou de sa majorité, ne confère pas le pouvoir exclusif de choisir les dirigeants et de décider des orientations de sa gestion. Il ne s'agit pas de proposer la généralisation immédiate d'une organisation des sociétés dans lesquelles co-existeraient deux assemblées aux compétences égales, celle des actionnaires et celle des salariés. Il faudra faire évoluer le rôle du Comité d'Entreprise de façon à ce qu'il contribue à mieux concilier les préoccupations des différents acteurs de l'entreprise.

Les changements profonds que suggère l'idée d'une association des différents acteurs de l'entreprise au choix des dirigeants, comme d'ailleurs à celui des grandes options stratégiques de l'entreprise, ne peuvent être, brutalement imposés. Il s'agit d'abord

d'en affermir la perspective, puis de rechercher les modalités et de proposer les étapes de son institution progressive, et de mettre en place les incitations utiles au développement des modèles d'entreprise expérimentés sur cette base.

Ce que le PRG propose :

- C'est donc un Code " du travail " et un corpus de Droit des Sociétés rénovés et mieux intégrés l'un à l'autre que les Radicaux veulent promouvoir. Il devra désormais mieux tenir compte de toutes les nouvelles formes d'organisations du travail, y compris lorsque les salariés sont dispersés entre une multitude de structures.
- Le Code du Travail doit placer le contrat de travail dans un champ relationnel plus équilibré entre employeurs et salariés.
- Le Droit des Sociétés doit définir l'entreprise comme un champ d'action économique entre partenaires apporteurs de capitaux, d'éléments matériels et immatériels et de capacité de travail ; la forme juridique de l'entreprise associative doit y être définie.
- Une loi traitant du statut et des rôles des différents partenaires dans l'entreprise doit donc être élaborée. Des incitations fiscales et sociales seront créées pour favoriser l'essor de sociétés constituées sur un modèle fondé sur la confiance plutôt que sur la confrontation des acteurs.
- Le développement des entreprises " d'économie sociale " agissant dans le champ de délégations de service public doit être encouragé.
- Un code des entreprises d'économie sociale doit être adopté.

II . REFORMER LA GOUVERNANCE DES GRANDES ENTREPRISES

Une fois admis le fait que l'organisation sociale spécifique qu'est l'entreprise poursuit des buts qui ne peuvent être définis par référence aux seuls intérêts prioritaires de ceux qui la financent, il faut que sa gouvernance fasse une place véritable à l'ensemble de ses acteurs. La gouvernance, ensemble des organes de direction de l'entreprise, touche à la fois le mode de désignation et la rémunération de ses responsables, l'adoption de ses grandes orientations stratégiques, ses principaux choix de gestion et surtout sa philosophie, sa culture et son éthique de management. Alors que la " démocratisation " de l'actionariat est évidente dans le cas des fonds de pension " à la scandinave "(au sein desquels les syndicats jouent un rôle important) ou dans celui des fonds d'épargne salariale, la direction capitaliste reste exclusive ; des castes de dirigeants se cooptent au sein de conseils d'administrations opaques au moment où pour une part substantielle et croissante, la propriété des titres sociaux d'un nombre élevé de grandes entreprises appartient à des institutions, établissements financiers, compagnies d'assurances, fonds de pension " classiques " ou fonds d'investissement, rendus anonymes et délocalisés. De ce fait, le monopole de la décision ne doit plus être conféré seulement à ceux qui détiennent le capital social ; cela ne correspond pas aux besoins de confiance et de performance des individus au travail dans l'entreprise moderne et des consommateurs de plus en plus avides d'information.

Dans les grandes entreprises, notamment celles cotées en bourse, le mode de désignation des dirigeants responsables de l'entreprise est trop souvent réservé aux seuls actionnaires membres de conseils d'administration et de comités de rémunérations. Le facteur humain rentre rarement en compte dans la prise de décision ; la rentabilité financière immédiate et la dictature des indices trimestriels l'emportent trop souvent sur l'impact global, social et environnemental. Les salariés, les

employés des sous-traitants " out-sourcés " se trouvent exclus de tels processus de décision alors qu'ils contribuent à l'activité de l'entreprise par l'apport de leurs ressources humaines. Autant que les apporteurs de capitaux financiers, les apporteurs individuels de capital humain, force de travail, intelligence et savoir-faire ont un intérêt à la performance de l'entreprise. Celle-ci serait assurément confortée s'ils avaient, un lieu, la gouvernance et un mode de représentation qui leur permette d'accorder formellement leur confiance au responsable. Les travaux de l'Institut Français des Administrateurs, comme du GEMA (mutuelles d'assurances), vont déjà dans ce sens.

La loi a posé les premières bases d'une participation des salariés à la gestion de l'entreprise : présence d'une délégation du comité d'entreprise aux séances du conseil d'administration ou de surveillance, élection ou participation facultative de représentants salariés au conseil d'administration ou de surveillance des sociétés relevant du secteur public ou privé. Aux Etats-Unis (systèmes des E.S.O.P.) et, plus largement, en Espagne (Sociétés Anonymes Laborales) des entreprises privées participatives existent et connaissent un grand succès.

Le pouvoir personnel, par ailleurs, est tout aussi nuisible dans la grande entreprise que dans les autres organisations sociales. Il est utile à la préservation de l'esprit de liberté dans l'entreprise, comme aux performances de celle-ci, que les décisions revenant aux organes collectifs, assemblées ou conseils, soient effectivement prises par eux. En particulier, les administrateurs de sociétés doivent assurer effectivement leur mission de délibération. Ils doivent être, pour cela, en mesure de le faire, se tenir informés et avoir le temps d'analyser, confronter leurs opinions et interroger les partenaires sociaux. La participation à la gouvernance ne peut être passive, elle doit être clairement prévue et aménagée.

Ce que le PRG propose :

- Au sein des grandes entreprises, particulièrement celles qui sont cotées en bourse, la démocratisation de l'actionnariat doit s'accompagner d'une démocratisation de la gouvernance à laquelle s'imposent des obligations de transparence et de communication en convergence avec l'évolution des réglementations internationales.
- Plus généralement, la gouvernance d'entreprise doit témoigner de la diversité des acteurs humains qui participent à son fonctionnement, tout en respectant les besoins de l'organisation et les objectifs de production qu'elle oriente et dirige.
- La représentation des salariés dans les conseils d'administration des grandes entreprises répond à un souci d'efficacité partenariale. Le cumul des mandats d'administrateurs de grandes entreprises doit être plus strictement limité.
- Une meilleure complémentarité des rôles doit être trouvée entre le Conseil d'administration ou Conseil de Surveillance et le Comité d'Entreprise. Plus largement, il s'agit de concilier les intérêts du capital financier et celui du capital humain au sein d'une " Entreprise à Gouvernance Partagée (EGP) " dont le modèle doit être élaboré et discuté.

III . ASSURER LE PARTAGE EQUITABLE ET RATIONNEL DU PRODUIT DE L'ENTREPRISE

S'agissant de la répartition de la valeur ajoutée de l'entreprise entre ses différents acteurs, notamment les salariés et les actionnaires, elle devrait s'effectuer, au moins pour partie, en fonction de formules rationnelles et objectives, à l'image de celles déjà existantes, en matière d'intéressement et d'épargne salariale, auxquels d'ailleurs aucun partage des décisions n'est pour l'instant lié. L'actionnaire ou porteur de parts sociales risque ses capitaux. Il est légitime, lorsque l'entreprise est profitable, qu'il en retire non seulement le revenu correspondant à la rémunération normale de l'épargne, mais encore la prime représentant la contrepartie du risque assumé. Le profit de l'entreprise n'étant pas, toutefois, l'effet exclusif du rendement d'un capital, mais plus généralement le fruit de tous les acteurs de l'entreprise, sa répartition doit prendre en compte l'œuvre de ceux qui apportent leur intelligence, leur savoir-faire et qui, ne l'oublions pas, prennent eux aussi des risques. L'opinion est justement choquée par la révélation incidente de l'envol des dividendes et des stocks-options pour les dirigeants de grandes entreprises profitables cotées en bourse, alors que, dans

le même temps, les salaires stagnent, et que sont annoncées des compressions de personnel visant à un accroissement supplémentaire des profits. Par ailleurs, à quelle logique peut bien correspondre dans des sociétés démocratiques, dont l'organisation repose sur des principes fondamentaux comme celui d'égalité, d'équité et de solidarité, l'extravagant écart séparant la rémunération du " travailleur " ordinaire de celle allouée à certains dirigeants de grandes entreprises ? Quelle est la justification rationnelle des encouragements publics apportés aux dispositifs de " stock options ", par lesquels le dirigeant est invité à bénéficier des profits revenant aux actionnaires, quand il n'est pas exposé aux risques de l'investisseur ? Les extravagances doivent être bannies ainsi que les " golden parachutes " pour ceux qui ont failli. Bien entendu, la " rémunération normale ", du dirigeant, salaire et contrepartie de son mandat social, peut être abondée par les dividendes lui revenant, dès lors qu'il a également la qualité d'actionnaire, mais ce hors les excès qu'autorisent certains dispositifs de promotion à sens unique des " stock options ".

Ce que le PRG propose :

- L'augmentation des profits doit générer une augmentation simultanée des salaires et des dividendes selon une clé de répartition objective et rationnelle. Les dividendes doivent naturellement rémunérer le capital investi et le risque pris, tout en permettant la poursuite du développement de l'entreprise.
- L'intérêt bien compris d'une économie dont la croissance générale repose sur la consommation et l'augmentation du pouvoir d'achat devrait être un argument convaincant en faveur de cet objectif. Plus d'égalité, et davantage de rationalité, doivent prévaloir à la répartition. S'y ajoutent une fiscalité adaptée et des aides sociales aux effets mesurés.
- La loi, qui prévoit déjà la fixation d'un salaire minimum, peut déterminer le montant maximum de la rémunération susceptible d'être versée dans une entreprise à ses dirigeants. La limite fixée doit évidemment prendre en compte une variété de critères et conserver au dirigeant la perspective d'une contrepartie financière substantielle, à la mesure de ses mérites, de ses responsabilités et de sa prise de risques personnels mais inclure également l'impact social et sociétal de ses décisions de gestion.

IV . METTRE L'ENTREPRISE AU SERVICE DE L'EMPLOI...

La fondation des relations entre tous les acteurs de l'entreprise, la réforme de sa gouvernance, conduiront nécessairement à une meilleure prise en considération des besoins et aspirations des salariés, notamment celui de la préservation de son emploi.

Aussi régulée qu'elle soit, l'économie repose sur la libre rencontre de l'offre et de la demande et ne met aucune entreprise à l'abri de l'obsolescence de sa production, ou de la perte de compétitivité des biens ou des services qu'elle propose. Aussi, l'assurance d'un emploi indéfiniment pérenne n'est pas pour l'entreprise une exigence réaliste. La garantie d'un emploi pour tous, objectif nécessaire de sociétés modernes où les droits proclamés doivent trouver une traduction réelle, ne peut être que le fruit d'une collaboration entre les entreprises et les collectivités publiques. Périodes d'emploi en entreprise et périodes de formation ou consacrées à d'autres activités peuvent former les étapes d'un parcours d'activité humaine dont la continuité, et la contrepartie financière permanente, ne trouveront de cohérence et de garantie que dans la loi, et l'articulation organisée des activités des entreprises et des initiatives de solidarité des collectivités publiques.

L'organisation économique, sociale et fiscale d'ensemble, cependant, doit favoriser la pérennité de l'emploi, et sanctionner sa mise en cause par une entreprise dont les résultats seraient profitables. Le premier objectif conduit à approuver les propositions tendant à alléger les charges qui frappent l'appel au facteur de production humain, en particulier dans le dispositif de financement de la protection sociale.

La pénalisation de l'entreprise profitable qui supprime des emplois pourrait être recherchée dans l'ajustement du dispositif d'imposition des bénéfices, auquel pourrait être associée une taxation sélective sur l'emploi. Dans un tel schéma, la société profitable qui maintient son effectif salarié supporte l'impôt au taux normal. La société qui accroît ses effectifs bénéficie d'un fort allègement du taux d'imposition de ses bénéfices. La société profitable qui réduit ses effectifs doit supporter un fort accroissement de son taux d'imposition.

En complément et dans la perspective d'une harmonisation opérationnelle, la loi fiscale devrait simplement disposer que les sociétés françaises sont imposables sur l'ensemble de leurs bénéfices mondiaux, réalisés directement ou par l'intermédiaire de succursales ou de filiales étrangères, l'impôt calculé sur cette base étant diminué du montant des impôts payés dans autres Etats. La localisation dans un pays à régime fiscal privilégié

aurait pour seul effet de réduire le crédit d'impôt, en France, de l'entreprise ou du groupe s'y trouvant imposable. Il est rappelé qu'un tel dispositif existe déjà, mais n'est mis en œuvre que de manière exceptionnelle, sur agrément préalable.

D'une manière générale, l'évolution de la fiscalité des entreprises en France doit impérativement s'opérer dans une perspective d'harmonisation fiscale au sein de l'Union Européenne. Dans ce cadre le rôle de redistribution équitable des profits doit être recherché. L'objectif d'une fixation du taux d'imposition des sociétés plus proche de la moyenne européenne (30 %) pourra s'effectuer dans le respect de la justice fiscale à la condition de s'accompagner d'un relèvement de la fiscalité atteignant les dividendes distribués aux actionnaires d'où une réduction, en France, de la part exonérée des dividendes (40 %, en 2006) et institution, au plan européen, d'un dispositif de taxation minimum des dividendes, comparable à celui déjà prévu pour les intérêts.

Ce que le PRG propose :

- La substitution à la masse salariale versée, de la valeur ajoutée produite par l'entreprise, en tant que base de financement, pour la part " entreprise ", de la protection sociale, contribuerait à donner l'emploi comme objectif aux entreprises.
- Une autre voie pourrait être celle d'une obligation de mise en réserve d'une part des bénéfices réalisés, dans le cas de compression d'effectif accompagnant une situation objectivement durable de profitabilité.
- Une taxe sélective sur l'emploi applicable aux bénéfices des entreprises rentables qui licencient est à créer.
- La substitution d'un régime d'imposition mondiale et consolidée à l'actuel régime d'imposition territoriale des bénéfices des sociétés permettrait ainsi de réduire considérablement le risque de " délocalisation fiscale ".
- L'évolution de la fiscalité doit se considérer dans une perspective d'harmonisation européenne, de répartition équitable des profits et de stimulation de l'emploi stable pour tous.

... ET FAVORISER L'EMPLOI DURABLE

Le PRG constate la multiplication des statuts d'emplois particuliers créés par les dispositifs d'aides spécifiques ; ils conduisent toujours à la précarisation et à la segmentation de la population. Notre volonté, dans la continuité de notre opposition au défunt projet du CPE est de lutter contre toute forme de précarité.

A . Pour les jeunes : l'aide à l'emploi durable

L'emploi de tous les jeunes après leur formation est une condition de leur confiance dans la société. Il doit être assuré par la stimulation de l'emploi, partout où il peut être créé : dans les entreprises, dans les collectivités publiques, dans les associations.

Ce que le PRG propose :

- Les entreprises doivent être incitées à l'emploi des jeunes, non par l'allongement de la période d'essai, la possibilité de licencier sans motif, ou toute autre forme de précarité particulière, mais par les allègements de charges, lorsqu'ils sont nécessaires. L'emploi, dans le respect du droit commun du travail, d'un jeune de moins de 26 ans inscrit au chômage depuis au moins quatre mois doit être favorisé par l'exonération totale des charges sociales correspondantes pendant deux ans, dans la limite d'un salaire égal à 1,3 fois le SMIC. Une sortie dégressive de la période d'exonération complète doit être ensuite organisée.
- Les emplois jeunes doivent être rétablis dans le secteur public et largement étendus au secteur associatif.

B . Pour tous : la garantie du parcours d'activité sécurisé

Progrès économique et modernité sociale doivent reposer sur la valorisation des ressources humaines et la sécurisation du parcours d'activité de chaque individu.

Au terme de la formation, qui doit être assurée à tous dans les meilleures conditions possibles, l'emploi durable, de durée indéterminée après la courte période d'essai de rigueur, doit être le principe.

Ce que le PRG propose :

En cas de perte d'emploi faisant suite à une difficulté économique démontrée, **UN GRAND SERVICE PUBLIC DES RESSOURCES HUMAINES**, associant Etat, collectivités publiques et groupements d'acteurs économiques, doit assurer le complément de formation utile et la réinsertion professionnelle des personnes concernées, et garantir leur rémunération.

Les groupements ou coopératives d'emploi entre entreprises d'un même secteur professionnel, permettant, en cas de défaillance de l'une d'elles, la reconversion rapide du salarié privé d'emploi, sans remise en cause de ses droits, doivent être encouragés.

La garantie du parcours d'activité sécurisé doit ainsi reposer sur le **DOUBLE CONTRAT** :

- **Celui qui lie le salarié à l'entreprise**, dont il doit être par principe un acteur durable, ayant vocation à participer à son développement et à partager ses produits.
- **Celui qui lie le service public à chaque individu**, qui doit être assuré tout au long de son existence, au titre de son activité ou pendant ses temps de formation, de conditions d'existence dignes et d'une protection sociale continue.

Le besoin et le droit à la formation doivent accompagner les actifs tout au long de leur vie professionnelle ; des changements de trajectoires peuvent intervenir ; ils doivent être facilités dès lors qu'ils participent du choix personnel de l'individu et de son désir d'épanouissement personnel et professionnel.

Ce que le PRG propose :

- Mettre en place un **Plan national de formation aux emplois de proximité** (enfance, vieillesse, handicaps), concerté avec les régions.
- **Développer une politique de grands travaux trans-européens.**
- **Evaluer les politiques d'emploi mises en œuvre et transformer, progressivement sur deux législatures, l'ensemble des moyens financiers consacrés actuellement à la lutte contre le chômage** en créations de postes de travail salariés à temps plein, pour partie dans le secteur privé, pour partie dans le secteur public, pour partie dans le secteur associatif ; de tels emplois seront pourvus d'un statut bénéficiant de formations et seront payés au minimum au SMIC.
- **Développer l'aide au financement des investissements structurants favorisant l'emploi**, en particulier en direction des collectivités locales.
- **Renforcer l'accompagnement personnalisé de chaque demandeur d'emploi.**
- **Accentuer le partenariat public/privé existant pour la recherche d'emploi, de stages et de financements de formations.**
- **Engager une réflexion pragmatique et approfondie sur les rôles spécifiques de l'ANPE et des ASSEDIC** afin de favoriser un meilleur suivi du demandeur d'emploi et simplifier les différents traitements et démarches administratives auquel il doit faire face.

V . FAIRE DU CONSOMMATEUR UN VRAI PARTENAIRE DE L'ENTREPRISE

Le consommateur est de plus en plus citoyen ; son acte d'achat se veut éclairé et effectué au filtre d'une information précise et totale ; la traçabilité des produits tant sur le plan biologique que des conditions de travail, l'impact environnemental et l'empreinte écologique de l'ensemble de la chaîne de la production à la consommation portent une dimension politique.

L'émergence d'une agriculture raisonnée et plus encore d'une agriculture biologique, l'attention portée par des entreprises industrielles à leur environnement, montrent que de plus en plus d'acteurs économiques veulent répondre aux attentes des consommateurs, des collectivités locales, aux avertissements aussi des chercheurs, concernant le respect des normes sanitaires, biologiques de protection de la nature et des générations futures. Une politique française et européenne (et, dans un second temps, mondiale) en matière de précaution, de traçabilité et d'étiquetage plus audacieux qu'aujourd'hui paraît indispensable.

Simultanément le développement du " Commerce Equitable " visant à mieux répartir les fruits de la création de richesse d'un bout à l'autre de l'Economie doit être encouragé. Si le système du prix unique ne peut être mis en place pour tous les produits, si le système donc d'un prix fixe ne peut tenir dans un monde ouvert, une économie internationale équitable doit garantir un prix

décent aux producteurs où qu'ils soient dans le monde. Des sanctions devraient être prévues à l'encontre des acteurs économiques non respectueux des prix permettant aux producteurs de vivre dignement.

Ce que le PRG propose :

- Les Radicaux demandent à ce sujet qu'un " **Protocole de la production raisonnée** " soit proposé par la France à l'Union Européenne puis, par celle-ci, aux Instances Internationales.
- Les Radicaux demandent que **les organisations régionales et internationales, l'OMC en particulier, mettent en place des systèmes de labellisation des circuits de production et de commercialisation équitables** pouvant, du coup, recevoir des aides privilégiées des Organisations Internationales de Financement.

VI . FAIRE DE L'AGRICULTURE UN VECTEUR FORT DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le paradoxe de l'agriculture française est d'être constamment mise en accusation tout en étant un secteur qui demeure important pour l'aménagement du territoire, le développement économique français et une clef majeure d'une approche durable de celui-ci. Les agriculteurs français se sentent " menacés " par un changement des systèmes d'aides européens et se placent en défense des " intérêts acquis " tout au moins pour les plus grands exploitants. Au-delà, leurs inquiétudes sont nourries par la dérégulation des marchés mondiaux par l'OMC.

La mise en perspective de l'impact emploi réduit par la productivité, le coût très élevé et désormais inacceptable de la Politique Agricole Commune, la géographie variable du territoire européen et les questionnements issus de la mondialisation des échanges, de la spécialisation des zones géographiques et du besoin de développement de continents entiers encore largement ruraux, imposent de repenser totalement un système hérité des années cinquante et qui doit désormais penser l'autosuffisance alimentaire à l'échelle mondiale dans le respect des opportunités de rééquilibrage Nord-Sud. Penser l'agriculture est aussi un humanisme !

Les Radicaux estiment qu'il faut mettre en place des politiques agricoles françaises et européennes qui continuent d'assurer la sécurité alimentaire des pays de l'Union. Ce qui nécessite de continuer à aider et protéger le secteur mais aussi de rééquilibrer les mesures prises en faveur des petites et moyennes exploitations de polyculture, fruitières, d'élevage et biologiques. Il convient également de lutter contre les effets pervers de subventions européennes hautement profitables à des exploitations quasi latifundiaries.

Mais il faut aller plus loin : l'agriculture française, intégrée au projet de l'Union Européenne doit devenir un vecteur de protection et d'aménagement d'un environnement trop souvent fragilisé et un secteur exemplaire en matière de qualité de production, notamment en ce qui concerne la santé des personnes comme des animaux. Les Radicaux se prononcent pour des aides encourageant une évolution des exploitations agricoles, individuelles et coopératives, permettant d'atteindre ces objectifs. Plus largement, ils plaident pour un rééquilibrage entre les espaces urbains et ruraux et le développement de nouvelles formes de coopération entre eux.

Ce que le PRG propose :

Aussi, au niveau européen, les Radicaux proposent de :

- Faciliter les échanges agricoles et forestiers intra-européens.
- Privilégier des liens de coopération, d'échanges et de développement avec les pays méditerranéens et africains.
- Harmoniser les législations réglementaires et sanitaires.
- Rééquilibrer les droits historiques à prime en faveur des exploitations familiales.
- Accroître le budget du 2ème pilier en faveur du développement rural.
- Renforcer l'accompagnement des productions agrobiologiques.

Au niveau national, nous voulons une **politique réglementaire complétée par des décisions régionales de proximité** :

- Adapter les politiques agricoles et forestières aux enjeux régionaux.
- Accroître les compétences agricoles et forestières des Régions.
- Favoriser les productions sous signe d'origine et de qualité.
- Organiser les circuits de commercialisation courts en particulier dans la restauration scolaire.
- Régionaliser la protection des nappes phréatiques et les cours d'eau par bassin versant.
- Encourager la multi-fonctionnalité de l'agriculture autour des activités de service.
- Coordonner des politiques interrégionales : Massif central, littoral, montagne...
- Lancer des programmes de recherche interrégionaux : protéagineux, génétique animale, rusticité variétale...

Les Radicaux se prononcent pour l'intégration des trois piliers du développement durable dans les politiques agricoles :

- Fixer les conditions réglementaires de l'agriculture durable.
- Développer une agriculture plus économe et plus autonome.
- Fixer à la recherche des objectifs de production à intrants et coûts réduits.
- Favoriser la production de bio masse à des fins énergétiques.
- Développer les bio-carburants et leur rendement énergétique.
- Multiplier les usages du bois dans la vie courante : logement, énergie, nouveaux matériaux, chauffage collectifs...
- Valoriser les formes associatives d'emploi partagé et encourager la modernisation des formes coopératives.
- Accroître la part de l'agriculture biologique dans la production globale.
- Protéger l'environnement en renforçant l'éco-conditionnalité, rendre obligatoire par l'information et l'affichage l'utilisation de toute technologie à risque.

Les Radicaux veulent que la **Formation des agriculteurs tout au long de la vie soit encouragée** :

- Formation technologique et à la gestion correspondant au projet professionnel de chacun, avec une mise à jour régulière, compte tenu des innovations accélérées et des variations de l'environnement économique.
- Formation des acteurs en amont et aval de la filière.
- Formation complémentaire sur d'autres activités pour les pluriactifs, formation du conjoint lui permettant d'avoir une activité professionnelle hors agriculture, venant compléter les revenus agricoles.

LA PECHE ET LA PISCICULTURE

La pêche en eau douce est devenue une activité localisée, sous forme de loisir et non de profession. La pêche en eau de mer est une activité qui s'est industrialisée, mécanisée, fait appel aux ressources des sonars et autres techniques modernes de repérage. Les capacités de prélèvement sont beaucoup plus importantes, y compris en eau profonde et loin des côtes. **La dégradation des écosystèmes, la perturbation d'écosystèmes fragiles, la disparition de certaines espèces animales sont causés par la pêche industrielle de manière préoccupante** aussi bien dans nos zones côtières qu'au large, le long de côtes étrangères ou sur des mers lointaines. Les perturbations liées aux phénomènes de pollutions brutales (mazout, dégazage, etc.) ou moins évidentes (les eaux résiduelles continentales, les pollutions des eaux douces qui se déversent en mer...) réduisent le potentiel marin.

La pisciculture s'est aussi considérablement développée sous diverses formes, (ostréiculture, mytiliculture, mais aussi élevage de bars, de truites de mer ou d'eau douce, de crustacés...). Les garanties sanitaires (alimentation, qualité de l'eau, usage de produits pharmaceutiques ou de croissance) et sociales de production doivent être améliorées.

Ce que le PRG propose :

Nous proposons cinq orientations opérationnelles pour améliorer les pratiques de la pêche et de la pisciculture :

- Lutter contre les différents phénomènes de pollution.
- Assurer un suivi des prélèvements au niveau mondial et européen, en favorisant l'exploitation de proximité au profit des populations riveraines et en veillant à **maintenir les équilibres et la biodiversité marine**. Ce suivi devrait largement impliquer les professionnels de la pêche.
- Renforcer les **contrôles de production** (aux niveaux sanitaire et social).
- Inciter au **développement de fermes piscicoles en eau douce et marine**, avec des labels de qualité, se substituant partiellement aux activités de pêche.
- Restaurer les zones humides et développer les activités de pêche et pisciculture intermédiaire en eau douce, étendre les étangs (constituer ainsi de nombreuses réserves d'eau douce) et les zones lagunaires saumâtres, associées à un programme de développement éco-touristique.

VII . INCLURE L'ECO-DEVELOPPEMENT DANS L'APPROCHE DURABLE ET EQUITABLE DE L'ECONOMIE

La base de la politique énergétique doit être de ne consommer que le nécessaire. Or, de nombreux logements sont encore mal isolés, pourvus de trop nombreux vitrages, exigeant la climatisation dès que le soleil apparaît. Il faut ainsi favoriser les constructions pour lesquelles l'architecte a pris en compte l'économie des ressources énergétiques, par l'agencement des pièces et ouverture, le choix des matériaux. L'Etat et les collectivités peuvent montrer l'exemple pour tous les bâtiments publics. Les déchets de l'exploitation des hydrocarbures ont atteint un niveau insupportable : nous avons atteint le seuil de tolérance pour l'environnement, au-delà duquel les nouveaux rejets de gaz à effets de serre auront un effet sur le climat et la biodiversité. En outre, si nous voulions continuer à brûler des hydrocarbures, nous ne pourrions guère le faire que quelques dizaines d'années, puisque les réserves s'amenuisent. Le débat sur le prix de l'essence, mais aussi les tensions géopolitiques qui règnent dans les zones de production et de transport, découlent directement de la baisse de ces ressources.

Simultanément, il faut s'attacher à diversifier et sécuriser les sources d'énergie : Le nucléaire a permis d'assurer à la France une certaine indépendance énergétique. Pour autant de très nombreux problèmes de sécurité et sanitaires continuent à préoccuper à juste titre la population : problème des déchets, des rejets d'eau chaude, de sécurité et appréhension des populations. La question des déchets nucléaires n'ayant pas de solution à court terme, il faut exercer une volonté politique forte pour le développement des filières renouvelables solaires, éoliennes, bio-gaz, biomasse... Nous proposons d'adopter un véritable programme de développement des Energies Renouvelables et renforcer considérablement les moyens accordés à l'Agence pour le développement de ce type d'énergies (solaire, photovoltaïque, éolien...).

L'éco-développement, le besoin d'aller vers une " Ecosociété " impliquant une approche transversale de l'action gouvernementale. Les décisions prises dans de nombreux domaines ont une influence sur l'environnement et le cadre de vie de la population.

Il en va ainsi des choix de politique énergétique, des infrastructures de transport... C'est pourquoi les Radicaux sont **en faveur d'actions interministérielles supposant un regroupement des ministères de l'environnement, des énergies, des transports et de l'aménagement du territoire**. Surtout ils appellent à une politique innovante dépassant celle du " cas par cas " qui a trop longtemps caractérisé la politique écologique française.

Pour ce qui est de l'habitat, **un programme volontariste de rénovation doit être engagé**, par le biais d'incitations fiscales, pour améliorer l'isolation dans l'ancien. Le dispositif existant, fondé sur les déductions d'impôt sur le revenu, s'avérant très insuffisant, il faut le rendre réellement attractif et permettre à ceux qui ne payent pas d'impôt sur le revenu, de pouvoir s'équiper et s'isoler.

Dans nos choix **d'urbanisme et d'aménagement du territoire**, nous ne pouvons plus permettre d'aménagements déséquilibrés. Les différents pôles d'activités humaines doivent être suffisamment répartis pour ne pas obliger les citoyens à prendre leurs véhicules. C'est particulièrement vrai dans les zones urbaines : on doit pouvoir se déplacer à pied ou en transport en commun, vers l'école, le lieu de travail, les centres de loisirs et de culture, l'hôpital. Ce principe nécessite de donner plus de pouvoir aux régions et départements, sur les choix d'urbanisme et d'aménagement, au détriment des communes dont les contraintes ne tiennent pas assez compte de l'intérêt général, à quelques exceptions près.

Des indicateurs précis de qualité environnementale seront mis en place afin de mesurer les résultats de la politique du gouvernement. Les objectifs doivent être définis en conseil des ministres. Exemples d'indicateurs pertinents : le taux de CO, CO2, CH4, particules, ozone, rejets des industries, poids de déchets émis, mis en décharge, valorisés. Ces indicateurs seront mesurés et publiés régulièrement.

L'eau est une ressource indispensable et fragile tant dans sa qualité que dans sa disponibilité. Sa problématique économique, industrielle et politique doit être abordée au niveau européen.

Ce que le PRG propose :

- **De créer des indicateurs de qualité environnementale** : La " haute qualité environnementale " (HQE) sera exigée pour toutes les constructions publiques et aussi de grands bureaux et installations industrielles privées. De nouvelles normes de construction seront adoptées en ce sens.
- **De promouvoir la réduction de la consommation d'énergie dans l'habitat, les bureaux et les transports** : Les programmes de réalisation des infrastructures de transports en commun doivent être relancés, intégrés dans les contrats de plan entre collectivités pour éviter les disparitions de lignes d'investissement auxquelles on assiste régulièrement.
- **Des mesures plus contraignantes devront entrer en vigueur lors des pics de pollution** : un niveau élevé de pollution atmosphérique doit déclencher les mesures de circulation alternée.
- De favoriser le développement des énergies nouvelles au moins jusqu'à 21 % de l'énergie produite à l'horizon 2012 .
- **D'ouvrir les centrales nucléaires au débat public**, renforcer le rôle des commissions locales d'information dans la gestion et les politiques de sécurité des centrales, de leurs effluents, de leurs déchets. Favoriser une information indépendante et régulière sur ces domaines par des contrôles certifiés, exercés et publiés par des cabinets n'émanant pas de l'Etat.
- De développer en France les technologies permettant de limiter en volume de déchets nucléaires et leur dangerosité. Dans l'attente du développement des techniques de valorisation, de stocker les déchets dans une optique de réversibilité.

Dans le domaine des transports tant publics qu'industriels et privés, il s'agit de favoriser les solutions de transports propres actuelles et futures et pour cela il faut investir massivement dans la recherche sur les solutions alternatives telles que les moteurs à hydrogène, la pile à combustible. Le rôle de l'état est de contractualiser les engagements de développement sur un terme pluriannuel. La création de pôles de recherche avec des constructeurs automobiles, des motoristes et des industriels de la chimie, doit être encouragée au niveau européen. Ces pôles seront mis en concurrence les uns avec les autres mais liés à l'Etat ou à l'Union Européenne par contrat. Le transport routier demande une attention particulière car il est à la fois service d'intérêt commun tout au long de la chaîne qui va du producteur au consommateur, mais aussi générateur de nuisances environnementales. La nature nomade, éclatée et internationale de ce secteur est susceptible d'en faire un instrument de démantèlement de la protection sociale acquise par ses salariés.

Ce que le PRG propose :

Transports de marchandises :

- **Taxer au niveau européen les transports de marchandises à hauteur de leur coût social et environnemental**. Les taxes sur les carburants doivent être acquittées par les transporteurs routiers comme par les conducteurs de voitures ; la taxation du diesel particulièrement polluant doit être significative.
- Favoriser le ferroutage, le fluvial et le cabotage en développant les infrastructures nécessaires grâce au produit des taxes ci-dessus.

Transports de voyageurs :

- Taxer les véhicules les plus polluants.
- Sensibiliser l'automobiliste sur la consommation de son véhicule, par la mise en place obligatoire de jauges de consommation instantanée et moyenne par trajet, dans les habitacles.
- Subventionner les véhicules propres actuels (GPL, GNV, biocarburants, véhicules à faible consommation) afin de rendre leur coût d'usage inférieur au coût d'usage des véhicules équivalents à motorisation diesel ou essence.
- Inciter à l'achat de voitures propres, électriques, hybrides, à faible consommation.
- Reprendre la politique de développement des transports collectifs délaissée par l'Etat. Les collectivités locales n'ont pas les moyens financiers pour assumer cette charge à la hauteur de l'enjeu.
- Cofinancer (Etat-Entreprises) la recherche de l'ensemble des constructeurs et centres de recherche spécialisés en matière de véhicule non polluants

Deux roues :

- Adopter un " plan vélo " au niveau national permettant la création de pistes cyclables ; créer pour cela un fonds de 1 % prélevé sur les revenus des grandes infrastructures routières et ferroviaires.

VIII . DOTER IMMEDIATEMENT LA RECHERCHE DE MOYENS FORTS

La France et l'Europe n'ont ni vision, ni stratégie industrielles cohérentes. En France, le ministère de la Recherche voit systématiquement ses actions " sabotées " par le ministère de l'Economie. A Bruxelles, les actions sont éparpillées entre plusieurs directions et freinées par une direction de la concurrence accrochée à des critères ultra-libéraux surannés. La coopération entre recherche publique et recherche privée demeure insuffisante et le passage de la recherche à la création de nouvelles activités ou entreprises trop peu soutenu. Résultat, la recherche européenne demeure encore en deçà des moyens accordés à la recherche aux Etats-Unis et au Japon. On en voit les conséquences dans de nombreux domaines : prépondérance de Google sur Internet, parts grandissantes du numérique grand public prises par les entreprises asiatiques, vieillissement des entreprises pharmaceutiques.

La recherche doit devenir un secteur fort de la croissance française et européenne. Pour cela, il faut lui donner des moyens conséquents en multipliant les accès à la formation à la recherche comme à la recherche elle-même, en créant, pour ce faire, des liens actifs entre éducation nationale et recherche. Le décloisonnement entre recherche privée et recherche publique doit être organisé et aidé. Le décloisonnement doit aussi être pratiqué entre les filières de recherche (écologie, génétique, biotechnologies,...) en favorisant la création d'équipes pluridisciplinaires. De nouveaux projets d'entreprises innovantes doivent être créés. Des maisons de la Recherche et de la Connaissance doivent être également créées dans toutes les régions.

Ce que le PRG propose :

- Créer des outils de veille et de prospective européens.
- **Articuler les actions ministérielles qui permettent et imposent une concertation sous la responsabilité du Premier ministre pour définir l'application d'objectifs stratégiques allant de la recherche à l'industrialisation.**
- Soutenir le développement des innovations libres (types logiciels libres) et provoquer des alliances entre leurs concepteurs (face notamment aux grands groupes américains).
- Décloisonner l'organisation et le fonctionnement du CNRS.
- **Adapter à la France, à l'Europe un système de type " Small Business Act " américain afin de réserver une place aux PME, aux nouvelles entreprises innovantes dans les contrats publics et aides à la Recherche.**
- Etendre les systèmes de Partenariat Institutions Citoyens pour la Recherche et l'Innovation.

Chapitre II

GENERALISER LES DROITS ET MOYENS D'ACCES EGAUX A UNE VIE LIBRE ET ACTIVE

La fracture sociale s'est approfondie sous les gouvernements Raffarin-Villepin, la France devenant de plus en plus inégalitaire. Le chômage reste élevé, sans amélioration réelle, avec 2,4 millions de chômeurs officiels et 3,8 millions en réalité ; plus de 1,2 millions de personnes vivent avec le RMI. Les emplois à bas salaires représentent plus de 50 % des embauches à temps complet, 6 % des salariés touchent 60 % du salaire médiant contre 1 % au Danemark et 4 % en Allemagne... Seulement 30 % des jeunes occupent un emploi à temps complet contre 43 % dans l'O.C.D.E. Par contre, les profits des entreprises s'accroissent (60 milliards en 2004) et la part des salaires dans la répartition des résultats (47 %) diminue chaque année. Tout cela ayant pour toile de fond une croissance faible (2,5 % en 2004, 1,4 % en 2005) qui place la France parmi les lanternes rouges des pays les plus développés. Les déclarations de bonne volonté sociale et même les plans de "cohésion sociale" ou de "croissance sociale", les incantations et promesses présidentielles et gouvernementales se succèdent en vain. Des volte-faces spectaculaires s'expliquent par les échecs cuisants de la politique de suppression des mesures de soutien à la création d'emplois de la gauche plurielle ; d'où un retour en catastrophe aux emplois aidés en particulier pour les jeunes et les rmistes, une rénovation des primes à l'emploi et à l'activité, des mesures partielles de relance du pouvoir d'achat. Malgré des tentatives plus ou moins avortées de revenir à une politique industrielle (Agence de l'Innovation Industrielle), s'instaure un bradage systématique des biens de l'Etat (vente désordonnée d'immeubles...) et du secteur public (privatisation des autoroutes...).

L'absence de véritable politique éducative est inquiétante, malgré les effets d'annonce. La fracture sociale reste la caractéristique de la France. La principale réponse offerte par le gouvernement aux jeunes en difficulté est de leur proposer de sortir de l'école dès 14 ans pour tester l'apprentissage; attitude scellant une faillite politique insupportable pour les victimes, c'est à dire les futurs citoyennes et citoyens de ce pays ! La "Loi sur l'Ecole", malgré le succès du "grand débat" n'aura finalement rien résolu, MM. Fillon et Robien n'auront rien changé en profondeur. Les enfants des quartiers défavorisés cumulent redoublement, orientation trop précoce, sortie trop rapide du système, absentéisme... Ceci est d'autant plus impardonnable que l'école reste le dernier secteur public de proximité avec des enseignants qui n'ont pas baissé les bras et qui, en dépit du manque de moyens administratifs et pédagogiques, assument leur mission.

Aucun effort n'est entrepris pour démocratiser réellement l'enseignement supérieur au point de monter en épingle de très méritoires mais marginales initiatives comme l'accès d'élèves des ZEP à Sciences Po. Il n'est pas plus tenté de donner corps à la formation permanente tout au long de la vie ! **La culture est quasiment oubliée** sauf pour limiter la couverture sociale des intermittents du spectacle. La communication est livrée aux groupes les plus marchands qu'il s'agisse d'Internet ou d'autres supports.

Les Radicaux proposent d'agir fort et vite pour donner à toute la société cohésion et dynamisme, le social-rétroactif ne suffisant plus.

I. UN PACTE REPUBLICAIN POUR UNE EDUCATION JUSTE ET DEMOCRATIQUE

Quelle est notre ambition ?

Les Radicaux défendent une école qui place l'humain, l'enfant, au centre de ses préoccupations. Laïques, nous luttons pour une école émancipatrice, mixte et pour l'application réelle de la Loi de 1905.

Il est urgent aujourd'hui d'actualiser les missions de l'école qui se sont alourdies sans qu'une vraie réflexion ait été menée sur son rôle et ce que la Société attend d'elle. L'égalité des chances, une exigence républicaine est devenue une illusion sans consistance. L'engagement des Radicaux repose sur des exigences fortes : la laïcité, la lutte contre les handicaps socioculturels, une culture commune par la transmission des savoirs fondamentaux et une éducation à la citoyenneté, la mixité, l'égalité des chances, l'épanouissement de l'enfant.

→ Lutter contre les handicaps socioculturels.

C'est dans certains quartiers de certains départements que se concentre l'échec scolaire, souvent lié à **une ségrégation sociale, raciale et spatiale**. Les moyens consacrés aux ZEP sont insuffisants. Travail en amont et soutien scolaire sont nécessaires, ainsi que le développement de la pédagogie de re-médiation quand l'élève est en grande difficulté ou en rupture avec le système. Ceux qui aujourd'hui bénéficient des déductions fiscales pour payer des cours particuliers à leurs enfants, avoir des

assistantes maternelles, en font profiter leurs enfants et c'est bien. Mais ces déductions ne touchent pas, et pour cause, ceux qui en auraient le plus besoin.

Cette lutte passe aussi par le **partenariat avec les familles et les collectivités locales**. Depuis des années des réformes sont accumulées – empilées – sans réflexion globale. Il est temps d'engager sur l'ensemble du territoire une **réflexion pour une plus grande efficacité et coordination des acteurs de l'éducation** : parents, enseignants, associations... Les possibilités offertes par l'école ouverte (animations éducatives dans les locaux scolaires avec un partenariat avec le monde associatif et les parents d'élèves), doivent être étendues. Il est urgent de coordonner les actions entre les acteurs de l'école et ceux des municipalités.

Enfin, l'école doit offrir aux enfants malades et aux enfants en situation de handicap les rythmes et les moyens adaptés à leur situation pour leur garantir d'exploiter au mieux leurs capacités pour se réaliser et réussir leur vie d'adulte.

→ Développer une culture commune et une éducation à la citoyenneté.

Le collège est le moment de toutes les tensions, de toutes les contradictions. Ce n'est plus une école primaire, ce n'est pas encore le lycée. C'est le moment où l'adolescent se cherche et affirme sa personnalité et c'est le temps de l'orientation. C'est le premier creuset de la Nation où tous les jeunes se rencontrent et

doivent partager une culture commune et c'est aussi le lieu de toutes les violences (verbales, psychologiques, physiques, sexistes...). C'est un lieu d'une richesse infinie avec une jeunesse dynamique et audacieuse mais c'est aussi le lieu des contraintes et des normes. Il est nécessaire de mieux définir les objectifs et les finalités du collège, afin que celui-ci devienne le " maillon fort " du système éducatif car c'est lui qui clôture le cycle de l'école obligatoire. Il a donc la mission de donner à tous les jeunes un socle de connaissance, de culture et de savoir-faire qui lui permette d'exercer pleinement ses droits de citoyen dans la République. Il faut insister sur la **nécessité d'une individualisation des parcours de formation** pour les élèves et une coordination entre l'école primaire et le collège (comme est essentielle à l'entrée en seconde une même coordination entre collège et lycées d'enseignement général ou professionnel). A côté de la nécessaire acquisition de culture partagée, le collège a aussi une mission sociale : **former des citoyens qui auront en partage des valeurs communes**. Le collège doit sensibiliser les jeunes, dès la 6^{ème}, à l'étendue et à la variété du champ professionnel, par une ouverture sur le monde extérieur, à travers la construction de projets par les élèves qui leur permette de révéler leur personnalité et de s'enrichir d'expériences et de connaissances nouvelles. Cette sensibilisation doit aussi être l'occasion d'une mobilité spatiale accompagnée, seule capable d'élargir l'horizon des possibles pour tous les jeunes, qu'il s'agisse de faire des stages en entreprise ou des voyages linguistiques.

→ Etablir la mixité et égalité des chances.

Nous le disons fortement. La mixité est un des aspects du combat pour la laïcité. Mixité des établissements, des classes, mais aussi des filières de formation. Car, sur ce point, il faut constater un échec. L'orientation des jeunes reste terriblement sexuée, que ce soit au lycée dans les filières technologiques, en lycée professionnel où les filles continuent à se concentrer massivement sur quelques filières, en classe préparatoire ou dans les écoles d'ingénieur. **Aller vers une véritable mixité des formations et des métiers** est un des enjeux de l'école et de la société.

→ L'enfant au centre.

La mission fondamentale de l'école du XXI^{ème} siècle c'est préparer les jeunes à exercer pleinement leur citoyenneté. Il s'agit donc de rénover la mission émancipatrice de l'école. Il ne s'agit pas que les adultes renoncent à leur responsabilité éducative, mais du rappel d'un objectif. L'école apporte à chacun des connaissances, elle doit apprendre aussi à chacun à vivre, et à vivre en citoyen. C'est ce *chacun*, cet enfant, cet élève -au sens le plus étymologique du terme- qui est au cœur du système éducatif. Il s'agit de lui donner la confiance nécessaire pour affronter le monde, pour se lancer dans des aventures économiques, sociales, humanitaires porteuses de valeurs fortes et d'ambitions. Cela est possible sans renoncer à dispenser un enseignement ambitieux et de qualité : il est indispensable aujourd'hui de **réformer le fonctionnement des conseils de classe, les règlements et le regard porté sur les jeunes par les enseignants et les institutions.**

Au-delà des oppositions traditionnelles et stériles que cristallise le débat scolaire, les Radicaux veulent **promouvoir une école républicaine pour le XXI^{ème} siècle, qui mette véritablement en œuvre l'égalité des chances**, qui offre un enseignement d'une égale qualité sur tout le territoire, qui garantisse à chacun le droit à accéder au savoir en maîtrisant les outils fondamentaux nécessaires à sa vie, qui forme des citoyens libres, acteurs de la vie démocratique de la République.

A) Appliquer la loi Taubira

Un grand nombre de jeunes Français ont un ascendant issu d'une ancienne colonie française. Ce devrait donc être **un devoir pour la France de s'interroger sur son passé colonial**, et d'interroger avec les jeunes ce passé " qui passe mal ". Quatre années après l'adoption de la loi " Taubira ", l'article 2 : " Les manuels scolaires et les programmes de recherche en histoire et en sciences humaines accorderont à la plus longue et la plus massive déportation de l'histoire de l'humanité la place conséquente qu'elle mérite (...) " n'est toujours pas appliqué. Les jeunes gens qui s'apprentent à rentrer en classe cette année ne s'attarderont pas sur ce drame humain plus de quelques minutes en évoquant le commerce triangulaire en 4^{ème}.

Ces actes contribuent à la marginalisation d'une fraction de nos enfants de couleur ou d'origine étrangère en niant la dette historique que la France a contractée vis-à-vis d'eux, sans parler des DOM-TOM qui sont légitimement révoltés. **Il faudrait, au contraire, redonner confiance à ces élèves en rendant leur dignité à leurs ancêtres pour leur donner les moyens de partager l'idéal républicain avec leurs différences et leur fierté.**

Ce que le PRG propose :

- Saisir le Conseil national des programmes avec des propositions de mise en œuvre des dispositions prévues à l'article 2 de la loi Taubira

B) Favoriser la promotion sociale

L'école est le premier lieu où tous les Français quelles que soient leurs origines peuvent partager une expérience commune. Une enquête récente montre la situation de ségrégation scolaire qui gangrène notre système éducatif qui doit redevenir un " sas social ".

Evidemment, c'est une conséquence de la ghettoisation sociale dans les espaces urbains. Mais au-delà, si des parents " évitent " certains établissements " stigmatisés " c'est aussi parce qu'ils jugent que ces écoles ne donnent pas toutes leurs chances à leurs enfants. La mixité sociale n'est pas -aujourd'hui- une réalité à l'école. A la pauvreté matérielle et culturelle viennent s'ajouter les handicaps de la langue, de la maîtrise et de la pratique du français. Les étrangers ont des difficultés à accéder au logement en dehors de certains quartiers devenus des ghettos. Les plus aisés, par contre, disposent d'une capacité de mobilité qui leur permet d'échapper à ces quartiers en

déménageant ou d'inscrire leurs enfants dans l'école privée. Tout cela conduit à un enfermement des enfants pauvres dans leurs quartiers pauvres, la carte scolaire a renforcé le ghetto

Les Radicaux proposent des solutions pour permettre une vraie mixité sociale - une égalité éducative et culturelle - Cela commence par la politique du logement, mais la politique éducative a aussi des marges de manœuvre.

Ce que le PRG propose :

- **Mettre en place une politique de "busing"**, comme aux Etats-Unis. Il s'agit de donner la possibilité aux enfants des quartiers de sortir de leurs quartiers pour suivre leur scolarité dans d'autres quartiers pour favoriser la mixité sociale dans les écoles.
- **Relancer progressivement les ZEP**, en mettant en place des aides en termes financiers, d'accompagnement social et scolaire en fonction des besoins des élèves en terme éducatif (espace de travail, salles informatiques, aides aux devoirs...), en fonction des revenus des parents des enfants fréquentant les établissements scolaires.
- **Proposer une loi garantissant l'égalité des moyens.**
- **Faire un bilan des filières professionnelles les adapter aux nouveaux enjeux technologiques et revaloriser leur rôle.**
- **Généraliser les structures - relais et individualiser les parcours de chaque élève.**

C) Régler la question de l'enseignement religieux en Alsace Moselle.

La loi de 2004 sur les signes religieux à l'école n'aborde pas la question de l'Alsace Moselle. En effet, depuis 1918, c'est encore le régime concordataire allemand qui s'y applique. La commission Stasi avait demandé l'inversion du système actuel qui fait obligation aux familles de demander une dérogation pour que leur enfant n'aille pas en cours de religion inscrit dans l'horaire normal des cours.

Ce que le PRG propose :

- **Que les cours de religion soient placés en dehors de l'horaire normal des cours et que la participation des élèves soit soumise à la demande explicite des parents.**

D) Faire du collège le "maillon fort" du système éducatif.

L'acquisition d'une culture commune et des outils indispensables à une insertion réussie dans la Société doit être la tâche prioritaire de l'école obligatoire et en particulier du collège. Le collège prolonge et clôt l'enseignement obligatoire. Le collège unique a une mission essentielle à réaliser : transmettre un socle commun de connaissances, de culture et de savoir-faire à tous les enfants. Considérant ces missions, l'Etat a donc une obligation de résultats vis-à-vis de tous les enfants scolarisés en France. Cela signifie donc que les enfants en échec doivent avoir un droit à une seconde chance.

Le brevet des collèges doit venir valider l'acquisition d'un bien culturel commun. Les enseignements doivent être recentrés pour revaloriser le brevet des collèges et lui redonner une valeur en terme d'orientation, et d'intégration sociale et professionnelle.

Ce que le PRG propose :

- **Réviser les cartes scolaires**, notamment, en permettant aux élèves qui redoublent une année au collège de déroger à la carte scolaire pour redoubler dans l'établissement de leur choix dans leur bassin scolaire.
- **Valoriser de nouvelles formes de cultures au collège** pour sortir du tout académique, en particulier, en mettant en place un enseignement de découverte professionnelle obligatoire.
- **Regrouper des enseignements au collège par pôle** pour réduire le nombre de professeurs intervenant devant les élèves en favorisant la bivalence et en décloisonnant les enseignements.
- **Augmenter significativement le nombre de surveillants et de personnel d'encadrement**, à l'intérieur de chaque établissement et systématiser la présence de personnels infirmiers.

E) Favoriser la réussite scolaire de façon immédiate et massive

Les élèves et étudiants représentent un quart de la population totale du pays. Les jeunes passent en moyenne 19 ans dans le système scolaire et de leurs parcours résultent leurs destins individuels. Il est donc essentiel de préparer ces jeunes à la société du savoir du XXI^{ème} siècle et de leur faire acquérir des compétences utiles tout au long de leur vie. Dans cette perspective, l'apprentissage de la lecture doit être une priorité nationale, ainsi que l'étude des langues étrangères, des nouvelles technologies de l'information et de l'éducation civique.

Ce que le PRG propose :

- **Affirmer par la loi le droit d'accès universel à une offre scolaire équivalente partout et adopter un plan massif, prioritaire de soutien scolaire.**
- **Transformer l'orientation en expérience valorisante**, en améliorant le processus d'orientation, et en luttant contre les formes de discrimination qui existent encore trop souvent dans les processus d'orientation, qu'il s'agisse des discriminations sexistes, ethniques, territoriales ou économiques.
- **Développer de véritables passerelles**, il est indispensable d'introduire et de développer des passerelles entre enseignements général, technologique, professionnel et spécial, ainsi que garantir une continuité du parcours d'apprentissage et des allers-retours entre formations sous statut scolaire et sous statut de salarié.
- **Moderniser les séquences d'alternance et d'apprentissage** notamment en incluant l'accès aux nouvelles technologies.
- **Mieux rémunérer les enseignants et directeurs d'école**, à la hauteur des nouvelles ambitions de l'Education Nationale. Et créer un véritable statut pour les directeurs d'école.
- **Maintenir le principe de concours nationaux de recrutement et de programmes nationaux.**
- **Mettre en place un système de pré-recrutement des enseignants afin d'attirer vers la profession les étudiants les plus motivés.**
- **Mettre en place une politique du "droit au secteur"** pour celles et ceux qui quittent momentanément le système scolaire.

F) Renforcer l'efficacité de l'enseignement supérieur et de la formation permanente.

Il est indispensable aujourd'hui de trouver des solutions pour améliorer l'insertion professionnelle des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur, car leur réussite conditionne la crédibilité de notre système éducatif et des valeurs qu'il véhicule. D'autant plus qu'à diplôme et qualification identiques certains jeunes sont victimes d'une discrimination à l'embauche d'ordre racial, ethnique, social et de plus en plus quand ils habitent des territoires stigmatisés (le " 9-3 " ou les quartiers en difficulté).

Ce que le PRG propose :

- **Réduire les filières et les options au baccalauréat pour rendre le système plus lisible.** Un système distinguant mieux la certification finale des études secondaires et où le droit d'entrer dans d'autres formations serait moins inégalitaire.
- **Renforcer l'information sur les métiers et les débouchés,** les formations les plus prestigieuses restent un quasi-monopole des groupes les plus favorisés car les autres en ignorent bien souvent l'existence et l'efficacité.
- **Faire de l'Université une priorité au plan budgétaire** afin de mettre leurs moyens, au moins, à parité de ceux des grandes écoles privées.
- **Mettre fin au cloisonnement de la fonction publique et démocratiser l'accès à l'ENA.**
- **Rémunérer suffisamment les universitaires** pour qu'ils n'aient plus à pratiquer le cumul d'emplois (qui deviendrait interdit).
- **Prévoir l'allègement des services d'enseignement des universitaires,** notamment des jeunes maîtres de conférence, afin de leur permettre de se consacrer également à leurs activités de recherche.
- **Développer les formations supérieures en alternance,** la mise en place du LMD permet de refondre certaines filières de formation pour renforcer la concertation avec les partenaires sociaux.
- **Mobiliser le secteur non-marchand,** revenir à des dispositifs comparables à celui des " emplois jeunes ", l'ancien ayant démontré la capacité du secteur non-marchand à accompagner l'insertion professionnelle des jeunes diplômés en leur permettant d'acquérir une première expérience professionnelle et surtout sécuriser le parcours des jeunes et des adultes (cf. Chapitre 1 sur l'emploi).
- **Accroître considérablement les crédits d'heures destinés à la formation tout au long de la vie** et les fonds destinés à soutenir celle-ci, la formation professionnelle des adultes devant atteindre 0,70% du PIB.

G) Favoriser l'intégration et la socialisation à l'école, au lycée, à l'université.

L'école est en première ligne dans une société qui ne se reconnaît plus dans l'image qu'on lui renvoie d'elle-même. On doit donc lui rendre les moyens d'assurer sa mission de socialisation, sans laquelle elle ne peut pas transmettre les savoirs. Il convient donc de lui donner des outils efficaces pour retisser le lien social en donnant aux enfants et aux jeunes des repères fondés sur les droits de l'Homme et les valeurs républicaines qui leur rappellent tout ce qu'ils les rassemblent au-delà de ce qui les différencie.

Ce que le PRG propose :

- **Abaisser l'âge de la scolarité obligatoire à 4 ans** pour que les règles de base de la vie en collectivité soient acquises par tous avant l'entrée au CP. Permettre qu'une scolarisation dès 2 ans soit possible.
- **Accroître le rôle des représentants des élèves** dans les écoles, les collèges et les lycées pour que les jeunes soient véritablement acteurs de leurs apprentissages.
- **Coupler le dispositif du "minimum vital" (développé p.23) avec un système généralisé de bourses,** pour les étudiants, intégrant les allocations familiales et complété par des systèmes d'accès universel aux outils technologiques (ordinateur, Internet), à la documentation, aux moyens de transport. Toute personne souhaitant reprendre ses études pourrait bénéficier du même système.
- **Faire de l'Instruction civique une formation obligatoire et une épreuve au baccalauréat obligatoire.**
- **Favoriser un enseignement scientifique du fait religieux,** dans le secondaire.
- **Développer les activités para-scolaires** (culturelles, sportives etc.) en favorisant les partenariats pluriannuels entre les établissements scolaires et universitaires les collectivités territoriales et les associations. Faciliter l'accès à des diplômes (BAFA etc.), à des parcours diplômants relatifs à ces activités.
- **Encourager la création de conseils municipaux de jeunes dans les communes de plus de 1000 habitants,** ou à l'échelle des intercommunalités.
- **Renforcer les centres d'Information et de Documentation de la Jeunesse** en y ajoutant des Centres de perspective économique et sociale permettant aux jeunes et à ceux qui les conseillent, notamment enseignants et parents, d'anticiper les décisions d'orientation à prendre.
- **Favoriser les échanges intra-européens,** et cela dès le lycée (général et professionnel), sur la base d'un trimestre passé dans un lycée d'un autre pays.

II . INSTAURER UNE DEMOCRATIE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Quelle est la situation ?

La culture, au lieu d'être considérée comme un secteur secondaire de la société, doit être reconnue comme le socle de toute évolution de civilisation. Elle agit en transversalité dans tous les domaines politiques (en particulier l'enseignement, l'urbanisme, le social, les institutions...). Elle est le ferment indispensable de l'humanisme. Seule la culture peut redonner un mouvement ascendant et briser les principes moteurs de ce monde qui sont l'argent et la violence.

La culture est un domaine qui s'est fortement mondialisé. Le " politiquement correct " et " la pensée unique " furent aussi précurseurs dans ce domaine. Les promoteurs de l'art ont mis en place depuis le début du XXème siècle une approche intellectuelle et élitiste qui nie le pluralisme et le ressenti individuel, allant jusqu'à culpabiliser l'individu dans son approche personnelle. En réaction, s'est développée une culture de vulgarisation et du traditionalisme. De là, s'est instaurée, dans une logique de marketing, une culture démagogique et vulgaire sous la pression des grands groupes de télévision, de presse, de diffuseurs et grandes expositions.

Dans nos sociétés, la pauvreté économique et la pauvreté culturelle se sont considérablement aggravées touchant toutes les classes. Ce déficit culturel met gravement en danger nos institutions qui, par ailleurs, se sont terriblement sophistiquées. On le sait, les forces progressistes et réformistes demandent plus d'audace et de culture que les forces conservatrices et nihilistes. La culture et la communication en Europe et dans le monde sont devenues des objets de spéculation. La France, qui était " la " référence a vu, depuis quelques années, son rôle s'amoinrir même si elle a défendu des positions difficiles et ambitieuses en faveur de l'exception culturelle, des quotas francophones, du maintien des droits d'auteur, de soutien au cinéma. **Mais où en est aujourd'hui la culture populaire et citoyenne ?** Internet ne remplace pas les autres vecteurs d'expression et est menacé d'une marchandisation croissante comme l'a montré un récent projet de loi - pour le moins maladroit - destiné officiellement à protéger les droits d'auteurs et éviter le " piratage ".

La France a du mal à favoriser sa propre créativité et son identité et l'Union européenne ne fait pas mieux. 55% des fictions audiovisuelles importées en France viennent des USA, 64% pour l'ensemble de l'Union européenne. Selon l'UNESCO, 85% des films américains raflent 85% des recettes dans le monde. En France, la part des marchés dans les entreprises vraiment indépendantes dans le secteur de la musique est de 4,2% ! Par ailleurs, Google atteint la dimension d'une sorte de monopole voulant avoir sa bibliothèque virtuelle géante mondialisée, l'Union européenne se montre jusqu'ici incapable de susciter des initiatives concurrentes. Evolutions d'autant plus essentielles à prendre en compte que les ménages consacrent une part importante de leur budget à la culture et aux loisirs ceci de façon inégalitaire.

A) Agir pour garantir l'accès de tous à la culture

L'égalité des chances est au cœur du projet radical. Il n'y a pas de projet de société sans projet culturel. Le moment est venu d'élaborer un grand projet d'éducation culturelle, un véritable partenariat associant l'Etat, l'Education Nationale, les collectivités territoriales et locales ainsi que les acteurs publics et privés de la présence culturelle.

Ce que le PRG propose :

Instaurer une nouvelle politique d'éducation artistique :

- Par la généralisation à l'ensemble des enfants de pratiques culturelles au contact d'artistes.
- Par l'élargissement des domaines artistiques proposés et l'accroissement de la fréquentation des lieux culturels, des lieux socio-éducatifs, des lieux d'accès à internet.
- Par le développement de ces actions tout au long de la scolarité de la maternelle à l'université.
- Par le développement de l'enseignement de la musique dès l'école maternelle.
- Par le changement du fonctionnement des conservatoires de musique pour promouvoir une pratique ludique, notamment en développant un accès à l'instrument sans solfège.

Moderniser les outils d'enseignement de la culture :

- En inscrivant au programme d'éducation du secondaire un enseignement sur la propriété intellectuelle et une formation des enseignants à ce sujet
- En généralisant l'accès à la connaissance de la culture contemporaine, de ses formes d'expression (de la littérature au cinéma et au spectacle vivant) et de leur compréhension. Notamment, en inscrivant les textes d'auteurs contemporains dans les manuels scolaires.

Créer un statut de l'artiste :

- Créer en France (et en Europe) un statut de l'artiste professionnel qui lui redonne sa place dans la société. Il est nécessaire de reconsidérer le statut de l'intermittent du spectacle et l'étendre aux artistes plasticiens (peintres, sculpteurs, designers...), aux écrivains, aux poètes, conteurs.

Faire de la télévision publique un support d'accès à la culture pour tous :

- En réaffirmant que le financement du service public de l'audiovisuel est un devoir de l'Etat.
- En inscrivant comme un objectif fondamental dans les cahiers des charges et les contrats d'objectifs et de moyens de l'ensemble des chaînes du service public la diffusion de la culture auprès du plus grand nombre et la promotion de la création audiovisuelle, cinématographique et du spectacle vivant.
- En renforçant les obligations d'investissement des chaînes publiques en matière d'œuvres inédites.

Démocratiser Internet et d'une manière générale les " espaces numériques " :

- Favoriser le développement au niveau national, européen et mondial des systèmes libres : logiciels libres, coopératives et mutuelles numériques, encyclopédies libres, etc.
- Faire émerger un statut du concepteur – consommateur et donc acteur du champ numérique.

B) Agir pour défendre et moderniser le modèle culturel français

En favorisant l'accès à la culture au plus grand nombre, en véhiculant la culture au cœur de nos régions, les Radicaux veulent faire de la France un territoire où s'expriment des émotions esthétiques et des sensibilités résultant de la connaissance artistique, scientifique et technique, et encourager toute l'expression de la pensée, à caractère philosophique, historique ou littéraire.

Ce que le PRG propose :

Assurer la prise en compte des cultures régionales ou étrangères :

- Valoriser les cultures régionales. L'enseignement des langues régionales doit être soutenu.
- Favoriser la pratique des métissages culturels. L'ouverture à l'autre favorise la rupture avec une idéologie de la peur et de la sécurité.

Accompagner les émergences révélées par le mouvement social :

- Favoriser les métissages dans les formes artistiques et organiser sous forme festive des mélanges de publics en soutenant associations et mouvements populaires.
- Reformuler le concept des Maisons de la Culture en en faisant des maisons de la culture et de la communication et des lieux de mixité sociale et culturelle.

C) Agir pour l'épanouissement de la diversité culturelle en Europe et dans le monde

Le principe " d'exception culturelle " auquel s'est substitué celui de " diversité culturelle ", plus ouvert, plus offensif, a été mentionné pour la première fois à l'initiative de la France en 1993. Il s'agissait d'obtenir que, dans le domaine de la culture, les biens et les services fassent exception, qu'ils soient mis à l'écart des négociations commerciales engagées dans le cadre de " l'Uruguay Round ". Au sein de l'Union européenne, la culture a été longtemps désavantagée au profit du commerce. Elle est entrée tardivement dans la construction européenne, lors du Traité de Maastricht en 1992 (article 128). De la même façon, les politiques communautaires d'aide à la culture et à l'audiovisuel (Directive " Télévision sans frontière ", le Programme MEDIA 2007 – 2013) constituent des outils de protection et de promotion concrets au niveau européen et international.

Les radicaux de gauche doivent encourager de tels dispositifs et agir pour que la France résiste aux pressions internationales et puisse offrir un modèle alternatif de citoyenneté, en initiant un instrument international dans le domaine culturel et en devenant le premier Etat dans le monde à inscrire la diversité culturelle dans sa Constitution.

Ce que le PRG propose :

- Créer un Passeport Francophone accordant de nouveaux droits, notamment en matière d'échanges universitaires et professionnels à ceux qui, à travers le monde, maîtrisent le français.
- Faire reconnaître la souveraineté des Etats dans la définition de leur politique culturelle et de ses instruments, qu'il s'agisse d'une réglementation telle que l'instauration de quotas ou d'une politique de soutien visant à accompagner l'émergence de la création.
- Défendre la diversité et l'indépendance de la création pour l'ensemble de l'industrie culturelle, et ce, à l'échelle mondiale.
- Participer à l'élaboration d'un instrument international contraignant et spécifique à la culture, qu'il s'agisse d'un " protocole de Kyoto de la culture " ou d'une " organisation mondiale de la culture " ou d'une convention internationale ou universelle sur la diversité culturelle.
- Promouvoir la diversité culturelle en cette année européenne de la diversité.
- Se battre pour la mise en place d'un dispositif mondial de contrôle des concentrations dans le domaine de la culture.

III . ASSURER A TOUS UN ACCOMPAGNEMENT SOCIÉTAL TOUT AU LONG DE LA VIE

Quelle est notre ambition ?

La volonté des Radicaux est de permettre à chacun, tout au long de la vie, d'accéder à tous les moyens de sa dignité, de son développement personnel et collectif, donc à la santé, au logement, aux services sociaux...Chacun bénéficierait d'un droit d'accès universel à ceux-ci. Non plus donc au cas par cas ou selon les périodes de la vie et des activités, des emplois, mais de façon permanente afin d'assurer une pleine intégration à la société et la possibilité d'en être un acteur. Cela suppose un changement profond de la conception de notre protection et de notre sécurité sociale ; en aucun cas pour en amoindrir la portée mais pour, au contraire, en élargir et pérenniser les effets.

A) Instaurer un véritable droit à la santé

Les réformes Raffarin-Villepin n'ont pas modifié en profondeur le constat fait par le Haut Comité de la Santé Publique en 2002. Les raisons de l'accroissement des besoins de la population en matière de santé sont fondamentalement inchangées : liées à des raisons démographiques et d'allongement de la durée de vie, à l'apparition de nouvelles pathologies, à l'absence de politique préventive, aux effets de la précarité. Les dépenses, elles, ne sont pas plus motivées qu'avant. Avant toute chose, les Radicaux tiennent à rappeler que :

- La lutte contre le chômage est la première façon de mieux financer la Sécurité Sociale.
- La contribution des entreprises doit tenir compte de la valeur ajoutée.
- L'appel à la CSG est dans l'immédiat incontournable ; elle peut devenir une composante du financement de la Sécurité Sociale
- La privatisation de la Sécurité Sociale, même partielle, n'est pas acceptable.
- La santé est un enjeu sociétal qui ne peut être traité de façon ponctuelle et discontinue comme le fait le gouvernement actuel.

Ce que le PRG propose :

- Un véritable " Droit à la santé " doit être établi allant au-delà des dispositions figurant dans la Constitution et de façon trop éparse dans la législation.
- La notion de " panier de soins " qui ferait un dangereux partage entre les gros risques et petits risques doit être rejetée au profit du **Contrat de Soins défini par la Haute Autorité de la Santé**.
- L'accès à la santé doit intégrer l'accès à la prévention ce qui suppose notamment de moduler le mode de rémunération des professionnels de santé qui doit devenir mixte (partie à l'acte, partie à la capitation).
- De véritables Agences Régionales de Santé doivent être créées. Les réseaux de soins doivent être encouragés et aidés. Les hôpitaux de proximité doivent être maintenus.
- Compléter le système d'urgence hospitalier par la création de " maisons médicales de garde ".
- Prévoir la prise en charge à 100% des pilules contraceptives microdosées.
- La formation continue de nouveaux médecins, infirmiers devient une priorité et leur installation dans les zones " désertifiées " doit être aidée. Il faut en finir avec le système pervers du numerus clausus.
- Sécurité Sociale et Mutuelles doivent mettre au point une politique concertée afin d'accroître leur efficacité tant en termes de qualité que de solidarité.
- Lancer un plan volontariste de construction d'hébergement d'urgence (CHU, CHR).

B) Rendre effectif le droit au logement

L'accès au logement est devenu discriminatoire et profondément injuste. Les lois actuelles en faveur du logement social favorisent avant tout la spéculation foncière et immobilière et contribuent, en fin de compte, au renchérissement des loyers. Les lois sur la décentralisation sont particulièrement punitives en matière foncière et de logement social. Les communes veulent bien de programmes de logements sociaux mais dans la commune d'à côté, de peur de déplaire à l'électorat local...La constructibilité des terrains est devenue la grande affaire municipale. Les terrains deviennent constructibles ou cessent de l'être en fonction des relations de dépendance – allégeance à l'équipe municipale en place et non en fonction de logiques d'aménagement du territoire.

Les propositions radicales en matière de décentralisation et de regroupement des communes en communautés (de communes, urbaines ou d'agglomérations) visent à corriger cette situation. Aujourd'hui l'accès aux logements sociaux des HLM est opaque, les bénéficiaires de logement disposent souvent de revenus qui ne justifient pas l'accès à des logements subventionnés. Les foyers à ressources modestes sont contraints d'attendre des années avant de bénéficier d'un logement social décent.

Ce que le PRG propose :

- Inclure, avec d'autres droits fondamentaux, le droit au logement comme un droit " opposable ".
- Toutes les collectivités locales doivent atteindre sur la législature le seuil des 20% minimum de logements sociaux. Le PRG propose pour cela de multiplier par 5 les pénalités, en cas de non-respect de la loi SRU.
- Politique stricte de mixité sociale des programmes immobiliers, associant locatif et accession à la propriété : la règle des 20% de logements sociaux appliquée très strictement dès la création ou la rénovation de 20 logements : condition stricte de délivrance du permis de construire.
- Taxer les plus values sur les terrains non constructibles (réforme loi SRU-PLU) devenant constructibles (50% que la vente ait lieu tout de suite ou non), abondant, pour moitié au budget d'investissement de la commune concernée, pour moitié un fond de création de logements sociaux national pour l'accession à la propriété
- Taxation, au bénéfice du budget municipal, du différentiel entre le mètre carré de loyer perçu et le prix moyen du mètre carré de la commune.
- Imaginer une indexation du SMIC liée notamment à l'évolution du prix moyen des loyers des logements sociaux dans un rapport de 1 (prix moyen des loyers des logements sociaux) à 3 (montant du SMIC). Il s'agit d'éviter que le poste logement approche, voire dépasse, de plus en plus souvent, la moitié du revenu de certains salariés (et pas seulement maintenant région parisienne).
- Améliorer la transparence de gestion du parc locatif social
- Equilibrer prestations des locataires et par ailleurs des petits propriétaires

D'une façon plus générale, relancer la politique d'aménagement des territoires et des villes dans l'optique d'un " décloisonnement social ".

C) Concilier solidarité et indépendance pour les seniors

Il faut prendre la mesure de l'impact de l'allongement de la durée de la vie et ne plus agir de façon ponctuelle et hiératique à l'égard des françaises et français partant à la retraite et dont la vie s'allonge. Il faut veiller au maintien de l'intégration de ces citoyennes et citoyens dans la société, leur assurer un niveau de vie suffisant, indépendance et mobilité. Repenser à cette occasion les solidarités intergénérationnelles.

Ce que le PRG propose :

- **Conforter les systèmes publics de retraite.**
- **Réaffirmer la structure du système français des retraites à 4 étages :** le régime (fondamental) de base à prestations définies par répartition, les retraites complémentaires ARRCO et AGIRC, les systèmes d'épargne salariale, l'assurance vie épargne retraite individuelle et parfois collective sur-complémentaire et volontaire par capitalisation.
- **A cette occasion, remettre à plat tous les systèmes sur-complémentaires** au vu du double échec du PERP et celui, plus relatif, du PERCO.
- **Fonder le calcul des retraites sur toutes les périodes d'activités** (et pas seulement sur celles de l'emploi salarié).
- **Calculer les cotisations patronales en tenant compte de la valeur ajoutée.** Accroître d'une manière globale les contributions salariales et patronales après discussions avec les partenaires sociaux.
- **Instaurer le droit de prolonger son activité au-delà de l'âge de 60 ans en encourageant son application par un système de " bonus " (réduction du taux des cotisations).**
- **Soumettre la durée de cotisation à une révision périodique (tous les 5 ans) à débat au Parlement sur avis du COR et du Conseil Economique et Social.**
- **Prendre en compte de manière plus systématique la pénibilité du travail.**
- **Veiller à la consolidation et à la pérennisation du Fonds de Réserve.**
- **Renforcer le contrôle par les salariés, les retraites n'étant que du salaire différé ;** non seulement le système paritaire de gestion des systèmes complémentaires obligatoires doit être maintenu mais le rôle des représentants des salariés dans tous les systèmes optionnels (y compris ceux de l'épargne salariale) doit être établi.
- **Avantager fiscalement tous les fonds qui investissent selon des critères de responsabilité sociale, environnementale et civique dont l'établissement sera proposé tous les cinq ans par le COR et le CES et validé par le Parlement.**

Ensuite, assurer l'indépendance et la mobilité des personnes âgées :

- **Créer une véritable aide à l'indépendance et à la mobilité** en fonction des revenus des familles, permettant de développer les services d'aide à domicile, l'accompagnement dans des activités en particulier d'utilité sociale, intergénérationnelle. Renforcer à ce sujet les contrats pluri-annuels entre les associations, l'Etat, les collectivités publiques ; créer des Instituts de Formation des Salariés travaillant dans les services à la Personne.

D) S'assurer que tout individu dispose du minimum vital

Toutes les mesures précédentes visent à donner accès aux moyens " primaires " d'une vie digne. Encore faut-il que le revenu permette de rendre cet accès suffisant. C'est pourquoi deux groupes de mesures complémentaires sont avancés :

Ce que le PRG propose :

Instaurer le minimum vital : Le minimum vital à la personne majeure intègre le calcul d'un coût logement (coût d'un logement social), d'un coût de consommation de base INSEE, d'un coût énergie et tient compte de la composition du foyer. Dès que le revenu, quelle que soit son origine, est inférieur à ce minimum vital, une allocation complémentaire de survie est versée. Toute personne qui travaille et qui perçoit pour partie l'allocation minimum vital, reçoit en plus une aide au transport, fonction de son trajet.

Emanciper les populations les plus fragiles : Toute personne majeure a droit à un compte bancaire.

Un guichet allocataire unique doit pouvoir accueillir toute personne qui veut connaître et faire valoir l'intégralité de ses droits.

L'encadrement social et associatif est la base de l'émancipation et le complément indispensable de l'aide financière. Toute association, dont l'objet est le développement humain, peut faire l'objet d'une convention pluriannuelle de soutien. Des " maisons de quartiers " mutualisant des moyens techniques et humains dans les domaines administratif, juridique, comptable et de la communication, sont à la disposition de ces associations.

IV . ATTACHER LES DROITS DE L'ACTIVITE, DE L'EMPLOI ET LES DROITS SOCIAUX AUX PERSONNES

Tout individu doit voir sa place dans la société reconnue, il doit pouvoir être inclus chaque jour de sa vie dans celle-ci, être en capacité d'exercer toute activité salariée ou indépendante, lucrative ou bénévole, de se former et d'exercer tous ses talents à tout moment. Notre société a besoin de femmes et d'hommes libres d'agir, de créer des richesses donc sûrs de ne pas être abandonnés par la collectivité. Les Radicaux proposent une approche émancipatrice des carcans traditionnels, de rapports sociaux humiliants et archaïques. De nombreux acteurs publics, sociaux et syndicaux, dont les Radicaux (cf. les programmes précédents du PRG) réclament une telle " révolution " .

Ce que le PRG propose :

- Réformer le Code du travail en le fondant sur une relation plus équilibrée qu'aujourd'hui entre salarié et employeur.
- Changer la logique du Code : les Droits d'un nouveau " code des activités et ressources humaines " comme ceux attachés en particulier à la Sécurité Sociale doivent être attachés à la personne et non plus à son statut.
- Chacun doit voir ses droits (accès à la prestation sociale, à la formation, à un revenu suffisant) libre d'être exercés sans discontinuité tout au long de la vie (notion de " droit de tirage social " tout au long de la vie).
- Exiger que toute candidature à un emploi reçoive une réponse qui soit motivée, fut-elle négative.
- Proposer donc une élaboration d'un " statut de l'actif " pouvant se décliner en statuts de : salarié, statut de l'indépendant, statut du volontaire et du bénévole.
- Instaurer un droit à l'activité qui couvre aussi bien les périodes de formation, de mobilité, de salariat. Droit essentiel de toute personne vis-à-vis de ses partenaires qu'il s'agisse de ceux avec lesquels elle signe un contrat dans une entreprise, une association, une collectivité publique, ou de ceux auprès desquels un bénévole s'engage de façon volontaire.

- Renforcer les droits à l'activité et à l'emploi des personnes handicapées comme l'ensemble des mesures anti-discriminatoires.
- Provoquer une table ronde Etat – Syndicats de salariés – Employeurs des secteurs privés, publics et de l'économie sociale pour lancer cette réforme. Créer à l'issue de cette consultation un Comité de la Réforme du Code du Travail qui comportera des représentants du CES, du Parlement, des experts, des partenaires sociaux... chargé de préparer les axes d'un texte qui sera ensuite soumis au Parlement.
- Renforcer les dispositifs de reprise des entreprises par les salariés, dans les cas, de plus en plus nombreux, où les propriétaires n'ont pas de successeurs.
- Créer une allocation unique d'aide aux personnes en difficultés, regroupant allocations familiales, jeunes enfants, personnes handicapées, RMI... Créer un guichet unique de demandes d'allocations. Etablir un régime fiscal adéquat pour ces allocations afin d'éviter que les non-allocataires se trouvent de facto dans une situation plus inégalitaire.

A) Aller vers une société totalement active

La véritable question est que les adultes soient pleinement actifs, à la fois en favorisant la création d'emplois par la relance de la croissance y compris par des mesures de soutien appropriées mais aussi en donnant à chacune et à chacun l'accès aux autres types d'activités : d'utilité sociale ou humanitaire, d'éducation et de formation personnelle, de recherche et préparation de projets.

Ce que le PRG propose :

- Mettre à plat l'ensemble des Contrats Aidés (il existe plus de 15 contrats différents) et élaborer des systèmes simplifiés en particulier un " contrat d'activité et d'emploi " permettant aux plus jeunes (moins de 25 ans) et aux seniors (50 ans et plus) d'accéder automatiquement aux outils d'évaluation des compétences et d'orientation ; de se voir proposer des formations complémentaires, des formations en alternance et d'accéder à des emplois de transition d'utilité sociale et civique.
- Supprimer tous les dispositifs Villepin-Borloo favorisant les CDD, les périodes d'essai...
- Cf sur ces sujets les propositions faites dans le § " l'entreprise au service de l'emploi " .

B) Redonner toute leur place aux organisations sociales et syndicales

La crise de la démocratie française est en partie une crise des organisations sociales et plus nettement syndicales. Si la vie associative est bouillonnante malgré les coups répétés que lui a porté la droite, le syndicalisme français attire moins d'adhérents et demeure dispersé, et ce malgré le récent front syndical uni contre le CPE. La démocratie a besoin de relais sociaux et syndicaux. Sans interventionnisme, il faut leur donner de nouveaux moyens d'intervention et d'expression, élargir même leurs champs d'action.

Ce que le PRG propose :

- Etablir la primauté des Conventions collectives par branche.
- Etablir le principe de la validité des seuls accords ayant recueilli l'approbation de syndicats représentant une majorité de salariés.
- Autoriser la création de groupements de syndicats permettant à des confédérations syndicales d'agir ensemble, de conduire des négociations ensemble sans perdre leurs identités respectives. Encourager l'adhésion à un syndicat par l'accès à des dispositions conventionnelles complémentaires responsabilisant syndicats et adhérents.
- Autoriser la création de sections syndicales inter PME et TPE.
- Revaloriser et moderniser le statut des élus syndicaux.
- Rendre obligatoire le vote aux élections professionnelles dans les entreprises.
- Créer un " Conseil permanent de la prévention des conflits sociaux " qui pourrait être saisi par les syndicats comme par les organisations d'employeurs.
- Autoriser les syndicats à créer des fonds de solidarité et d'emploi permettant de gérer de l'épargne long terme, de l'épargne retraite et de financer selon des critères de RSG des créations et développement d'entreprises.

V . ADOPTER UNE FISCALITE DES PERSONNES PROGRESSIVE, GLOBALE, UNIVERSELLE

La majeure partie des prélèvements obligatoires est, en France, affectée aux administrations de sécurité sociale. La France détient le record mondial des prélèvements à finalité sociale, sans que l'on soit pour autant assuré que leur emploi conduise aux meilleures performances en matière de protection de la santé, de couverture du risque chômage ou, tout simplement, de soutien à l'activité économique. Si des économies doivent être recherchées, c'est donc prioritairement dans les conditions de gestion de notre système de protection sociale.

Ce poids, particulier en France, des cotisations ou impositions sociales, devrait en outre conduire à ne pas séparer la réflexion sur la réforme de la fiscalité d'Etat de celle englobant les autres formes de prélèvements financiers supportés par les particu-

liers. Alors serait posée avec plus de pertinence la question de la juste répartition de l'effort fiscal, et, à travers elle, de la légitimité de l'impôt. La place faite, en France, à la progressivité du prélèvement, qui seule assure l'égalisation du sacrifice fiscal, est faible et tend à se réduire. La CSG, qui est la principale imposition sur le revenu, est proportionnelle, comme le sont les cotisations sociales. L'impôt sur le revenu est en principe progressif, mais sa logique est faussée par la multiplication de dispositifs dérogatoires, gravement attentatoires à l'égalité fiscale, tels que la taxation à taux proportionnel des plus-values financières ou immobilières ou encore l'imposition des dividendes sur une " demi-base ", c'est à dire sur la moitié seulement de leur montant.

Ce que le PRG propose :

- L'approfondissement de la réforme de la fiscalité personnelle ou la simplification du barème et l'allègement des taux apparents trouvent leur utilité, comme l'aurait l'institution de la retenue à la source sur les salaires, suppose donc la fusion de l'impôt sur le revenu, de la CSG et d'une bonne partie des cotisations sociales, en un impôt personnel et progressif assurant l'égalité de traitement entre revenus du capital et revenus du travail et pouvant comporter, en lieu et place d'un ISF dépourvu de cohérence et d'efficacité, un élément de correction du barème par prise en compte de la capacité contributive " capital ".
- Permettre la création de Fonds d'activités et d'emplois sous forme de fondation (cf. exemple autrichien) ou de Fonds sociaux et d'Investissements, à l'initiative de partenaires sociaux, de collectivités locales ou territoriales permettant de préparer la transformation, la mutation d'un secteur ou d'un territoire.
- Se battre pour créer un Plan européen de " convergences sociales et salariales " permettant une accélération du rapprochement des règles de protection sociale et la fixation " d'un revenu minimum européen ".
- Favoriser d'une part la création de " couveuses d'activités " (cf. coopératives d'activités) et d'autre part les groupements ou coopératives d'employeurs particulièrement entre PME et TPE.
- Favoriser les multiactivités et la combinaison emploi/autres formes d'activités.

VI . ADOPTER DE NOUVEAUX INDICATEURS DE RICHESSE

Si le **Produit Intérieur Brut (PIB)** est encore l'indicateur central retenu par les pays développés pour mesurer leur propre progrès, il apparaît de plus en plus insuffisant, ne mesurant que de façon étroite la richesse économique, occultant donc tout autre forme de progrès social, environnemental ou civique. Cet initiateur apparaît aujourd'hui dépassé. Les attentes des différents acteurs, y compris économiques, sont devenues plus exigeantes. D'autres indices sont d'ailleurs apparus au niveau international, en particulier l'**Indice de Progrès Humain du PNUD**.

Il est indispensable de mesurer la croissance dans sa globalité intégrant des indications d'abord relatives à toutes les dimensions de l'économie dans ses aspects positifs (comme la nécessaire prise en compte des travaux domestiques, du bénévolat) comme négatifs (correspondant à mesurer les coûts du progrès en termes par exemple de coût du chômage, coûts des pollutions, des atteintes à la santé, etc.), et aussi, plus largement, relatives au bien être durable (coûts des accidents de voiture, destruction de l'environnement, dommages créés par des déchets dangereux...). Plus largement encore il s'agit de mesurer les progrès humains (indices de durée de vie, de services de formation, de pouvoir d'achat...). De tels indices existent (indice de Progrès Humain, indice de Bien Etre Durable, indice de Bien Etre Economique...), il est temps d'en choisir un (ou plusieurs complémentaires) plus adapté que le PIB.

Ce que le PRG propose :

- Rendre obligatoire la publication par l'INSEE d'un Indice (ou d'indices complémentaires) traduisant l'ensemble des progrès réalisés par le pays non seulement en termes économiques mais aussi en termes sociaux, environnementaux et donc humains.
- Rendre obligatoire pour toutes les entreprises de moyenne et grande taille, la publication d'un " Bilan Sociétal ", rendant compte de l'impact de leurs activités en termes sociaux, environnementaux, civiques... (cf. le modèle du centre des jeunes dirigeants et acteurs de l'économie sociale CJDES).

VII . MONDIALISER LA SOLIDARITE

La pauvreté est le signe le plus tristement tangible d'un monde en mal de développement juste, encore déchiré et secoué par trop de guerres et un terrorisme modernisé. Aux déséquilibres du monde répondent des initiatives sporadiques pour de nombreux pays et timides des nations les plus riches (récent abandon de la dette, aides à l'Afrique...) en faveur du " sud " dont une partie (USA en tête) a surtout le souci de raffermir son emprise sur les territoires stratégiques (pour le pétrole par exemple) du globe. Ceci sous couvert de " liberté " et de " morale religieuse " voire de " démocratie "...

Les Radicaux veulent que la France et l'Europe contribuent à lutter contre la faim qui touche plus de 800 millions de personnes dans le monde, dont une bonne partie vit dans cette Afrique " si proche " de la France et de l'Europe. 110 millions d'enfants n'ont pas accès à l'école primaire ; le Sida et les autres pandémies font des ravages (42 millions de personnes touchées par le Sida), comme la mortalité infantile (9,8 millions de morts en 2004). En Afrique, l'espérance de vie a chuté à 46 ans ! En Asie 1 enfant sur 10 meurt avant l'âge de 5 ans ! 166 millions de personnes vivent dans des bidonvilles en Afrique subsaharienne ; 253,1 millions en Asie du sud ; 193,8 millions en Asie de l'est ; 127,6 millions en Amérique latine. A cela s'ajoutent les questions de l'eau, de la déforestation, des émissions de CO2...

Ce que le PRG propose :

- Participer, avec l'Union européenne, à une " politique de développement inclusif " au niveau international en faisant accepter par les Organisations régionales et internationales le principe d'un traitement spécifique adapté à chaque pays souffrant d'inégalités, promouvant le commerce équitable entre pays et acteurs économiques, renforçant les aides publiques non conditionnelles et faisant des technologies nouvelles des biens universellement accessibles.

- Se battre pour une nouvelle approche de la " gouvernance mondiale " qui doit devenir de plus en plus collective et reposer sur une conception de co-développement inclusif et donc de R.M.H (Responsabilité Mondiale Humaine).
- Améliorer et harmoniser les politiques d'aides françaises et européennes
- Accélérer les aides et les mesures visant à faire reculer la pauvreté et les épidémies (par un accord OMS – OMC relatif à l'accès aux médicaments, vaccins, soins...) ; libérer les accès aux médicaments.
- Créer un fonds de prévention et de lutte contre la pandémie de SIDA, alimenté par chaque pays membre de l'UE, à hauteur de 0,1 % du budget de chaque Etat membre.

- Repenser les coopérations Nord-Sud dans le sens d'un co-développement démocratiquement élaboré, favorisant l'autonomisation alimentaire et énergétique des pays les plus pauvres, le rééquilibrage entre démographie et développement socio-économique, en soutenant la lutte contre les effets des désastres naturels et des pollutions.
- Revoir les objectifs des organisations internationales, comme le FMI, la Banque Mondiale, des Accords Régionaux de " libre-échange " en leur imposant donc de nouveaux critères d'action ceux, notamment, du Programme des Nations-Unies pour le développement humain ou de l'OIT.
- Soutenir la diversité des formes économiques locales en particulier celles liées aux formes d'Economie Sociale et Civile de communautés populaires.
- Instaurer une taxe sur les transactions financières mondiales entièrement consacrée à des moyens de développement économique d'autosuffisance alimentaire (eau, énergies naturelles...) et de lutte contre les épidémies dans les pays les plus pauvres ; fonds gérés par l'Organisation des Nations-Unies pour la Faim et le Développement (0,05% rapporterait plus de 100 milliards d'euros).

VIII . POUR DES CITOYENS EGAUX ET LIBRES DE LEURS CHOIX PERSONNELS

Les citoyennes et les citoyens, en ce début de XXIème siècle ont soif de nouvelles libertés et de nouveaux droits. Mieux informés et formés, ils savent les exprimer et se battre pour les revendiquer, les formations politiques restant souvent sourdes à ces attentes. Nous connaissons les conséquences de ce type de décalages conduisant, parfois, les tribunaux à " compenser " l'absence de législation adaptée (comme a pu l'illustrer la tragique " affaire Humbert "). Par tradition libertaire et humaniste remontant à Condorcet et toujours réaffirmée, depuis, les radicaux se veulent les défenseurs des libertés individuelles et proposent de modifier des dispositions légales figées et ne correspondant plus aux réalités sociales de notre époque. Ainsi, face aux " questions de société " qui ont fait irruption dans le débat public, ces dernières années, les radicaux, fidèles à leurs convictions, entendent demeurer une force de progrès formulant des propositions précises en faveur de l'extension des droits, et des libertés de tous les citoyens.

Ce que le PRG propose :

- **Le droit de mourir librement dans la dignité** (à la demande du malade, placé sous la responsabilité d'un comité d'éthique médicale et lorsqu'il est médicalement prouvé que la maladie est irréversible et que la mort est proche).
- **Le droit pour les personnes nées sous X de connaître leurs origines** à leur majorité.
- **Le droit au mariage pour les personnes de même sexe.**
- **Le droit à l'adoption pour les personnes de même sexe unis par un PACS ou un (futur) mariage.**
- **Le renforcement de la lutte contre la traite des êtres humains à des fins de prostitution**

Dans le même ordre d'idée, les Radicaux défendent l'intégrité physique et morale de l'individu et veulent lutter contre toute forme d'esclavage moderne et en particulier les nouvelles filières de traite des personnes à des fins de prostitution.

Dépénaliser la consommation privée de drogues douces :

- **Mettre en œuvre une législation contrôlée du cannabis** par le biais des pharmacies, et ainsi, officialiser un acte de vente très répandu dans l'économie souterraine et lutter contre la délinquance qui s'y rattache.
- **Dans le cadre d'un suivi médical, autoriser la consommation de cannabis à des fins thérapeutiques.**

Il semble nécessaire de rompre avec la notion d'égalité des chances, et de lui substituer celle d' " égalité des possibles ".

Chapitre III

LA REPUBLIQUE AU CŒUR DU CHANGEMENT EN FRANCE, EN EUROPE ET DANS LE MONDE

Une " République bloquée " ? Tel est le sentiment que donnait l'état des institutions françaises de leur fonctionnement, une fois le sursaut démocratique de l'après 21 avril 2002 passé. La concentration des pouvoirs au profit de la droite (qui avait emporté les présidentielles, les législatives avec une chambre bleu-blanc horizon et détenait déjà la majorité au Sénat) faisait craindre un affaiblissement de la vie démocratique ; ce qui a été largement le cas. La droite s'est appliquée à mettre la main sur tous les rouages de l'Etat, du secteur public, favorisant parallèlement une prise en main économique de la presse, veillant à la " bonne tenue " de la télévision, s'attaquant aux associations, et négligeant les syndicats.

Une République malade certes ! mais les citoyens, lors des élections régionales et européennes, n'ont pas boudé les urnes contrairement à toutes les craintes et ont donné un **signal de réveil démocratique** ; notamment, en installant les forces de gauche, à la tête des régions et en stoppant la monopolisation des pouvoirs par la " majorité présidentielle". La vivacité du débat lors du Référendum sur le projet de Constitution Européenne, la participation au scrutin ont décidément montré **que les Françaises et les Français n'avaient pas perdu goût à la politique** et savaient revenir aux urnes. La très récente vague d'inscription de jeunes des banlieues sur les listes électorales va dans le même sens.

Mais, ces signes positifs, essentiels, ne peuvent masquer la crise institutionnelle et politique. Un risque permanent de rupture démocratique existe. Les sondages montrent bien la persistance d'une méfiance des citoyennes et des citoyens à l'égard de l'exécutif et des parlementaires, même si, a contrario, ils se montrent très attachés à leurs élus locaux et à l'existence de leurs communes. Comme si, aussitôt après avoir élu les parlementaires, ils s'en détournent. **Il y a bien une crise de la démocratie représentative nationale** et plus qu'un doute sur les modes d'organisation et d'action de l'exécutif ; avec ces questions constamment posées : qui a véritablement le dernier mot ? Le Parlement, le Premier ministre ou le Président ? Qui des trois a la capacité réelle d'orienter les décisions ?

En ce 21^{ème} siècle naissant, où les évolutions sont rapides et faites sous les effets des innovations technologiques, médicales, économiques, et sous la pression de l'europanisation et de la mondialisation, **les institutions françaises semblent ne plus répondre aux exigences du temps**. Elles apparaissent archaïques et freinant la réactivité du pays aux événements.

Les termes de " Réformes " et de grands " Plans " sont d'ailleurs utilisés quotidiennement par les gouvernements de droite comme des bouées de sauvetage, soulignant leur incapacité à faire avancer le pays réellement. Plus les gouvernements de droite – disposant de très larges pouvoirs – sont paralysés plus ils sont incantatoires. Ils s'enferment dans des initiatives devenues floues ce qui accentue leur approche régressive d'un monde qui change à grande vitesse.

Surtout, et c'est là le plus grave, **cette attitude accélère l'éloignement global des citoyennes et des citoyens des institutions**, les détournent de la vie politique malgré des retours ponctuels aux urnes. Mais au delà de cette perte de confiance des élus nationaux, il est préoccupant de constater que **l'action politique, qui fait la vie républicaine, semble réservée à quelques uns**. Les individus n'ont pas du tout le sentiment de pouvoir participer aux

grands choix politiques, de société, et sont exclus de l'élaboration des lois et des règles de vie collective. La liberté de s'associer, de se syndiquer et la liberté d'expression existent. Qui le nierait ? Mais ces libertés sont édulcorées et biaisées. Edulcorées parce que la coupure apparaît trop grande entre le " pouvoir " (l'Etat, l'exécutif et le Parlement...) et la réalité sociale (et plus encore sociétale). La crise des banlieues en est un révélateur, mais il existe d'autres phénomènes convergents : non seulement une partie significative de la population est en situation d'exclusion ou de précarité, mais beaucoup de citoyennes et de citoyens ne se sentent pas " entendus " ; beaucoup de jeunes, beaucoup de familles sont choqués par la **persistance des inégalités, du chômage, et de la panne de l'ascenseur républicain**.

L'absence de dialogue social effectif depuis plusieurs années, contribue aussi à alimenter les menaces qui pèsent sur la démocratie. **Les droits à la différence comme les droits sociaux ou les droits des minorités sont mis à mal**. La volonté de réduire les uns, de s'attaquer aux autres contribue à créer un climat négatif. La population s'organise pour lutter, se solidariser, créer des liens, multiplier les échanges, s'échanger des services, faciliter l'accès aux droits...la richesse de la vie associative le montre. Mais celle-ci est largement coupée de la vie politique. Les syndicats reviennent sur le devant de la scène malgré une désaffection militante mais les gouvernements de droite n'ont établi avec eux qu'un dialogue intermittent.

Les libertés sont biaisées, dans la mesure où le pouvoir favorise la compartimentation du pays, se méfiant des " banlieues " et des " zones sensibles ", préférant une action répressive plutôt qu'inclusive et favorisant les communautarismes pour mieux tenter de les contrôler. Il adopte une démarche en crabe vis-à-vis des populations les plus fragiles ou les plus défavorisées, les " plans de cohésion " n'arrivant pas à corriger ce qu'il convient d'appeler un **déficit républicain**.

Il est donc temps pour les Radicaux de donner accès aux citoyennes et aux citoyens à la vie politique, de les introduire au cœur d'une VIème République lisible, proche, ouverte, accueillante et efficace. Tel est le sens de leurs propositions. Il faut rendre à nos institutions ce qu'elles n'auraient jamais dû perdre : leurs assises populaires.

I . LA VI^{ème} REPUBLIQUE IMMEDIATEMENT !

Quelle est la situation ?

Après les blocages provoqués par des cohabitations successives, une élection présidentielle tronquée, la manipulation du pouvoir central par une majorité dévorante, par une professionnalisation accentuée des mandats électifs, et une distanciation accrue entre pouvoir et citoyens, **il est plus qu'urgent de fonder une République nouvelle**. Ceux qui s'accrochent à la Vème République s'accrochent surtout à leurs intérêts politiques les plus égoïstes et font fi des signes de grondements citoyens de plus en plus audibles. **Les Radicaux ont été les premiers à déposer un projet de réforme de la Constitution pour instaurer la VI^{ème} République** et ils se réjouissent que de plus en plus de responsables politiques, de mouvements associatifs les aient suivis. **Maintenant, il faut agir.**

Quelle est notre ambition?

Il faut rééclairer la République. S'attacher à modifier la Constitution n'est pas un exercice formel, ennuyeux, mais une nécessité vitale pour la démocratie française, sa dynamisation, son adaptation à l'europanisation et à la globalisation.

Il faut, pour les Radicaux, **réordonner les pouvoirs**, simplifier et rendre transparent le fonctionnement et l'articulation des pou-

voirs exécutifs et parlementaires ; accroître leur réactivité. Une nouvelle phase de la décentralisation doit être conduite dans le même esprit de démocratisation et de juste répartition des devoirs et obligations entre les " étages " de la République.

En même temps, **il faut stimuler la démocratie** dont la vie ne peut plus être réduite aux temps électoraux même s'il faut donner, enfin, aux parlementaires comme aux autres élus de la République toute leur place. La démocratie doit être réellement représentative de l'ensemble des citoyennes et des citoyens. La démocratie citoyenne doit venir conforter cette démocratie représentative en permettant au peuple de s'exprimer. Ceux qui s'opposent à cette forme de démocratie sont responsables de la montée des extrêmes, en particulier de l'extrême droite qui se nourrit méthodiquement des frustrations populaires et qui retourne l'attente déçue de plus de démocratie en vote sanction. Ces opposants à une réforme de notre démocratie sont aussi responsables de la tentation populiste laissant croire que la démocratie représentative est définitivement paralysée et qu'il faut passer à un régime d'assemblées populaires permanentes, de dialogue continu entre un exécutif régénéré et les citoyennes et citoyens en prise directe avec celui-ci. Au risque d'une République " flottante " ou pire " capturée " par d'habiles dirigeants. **Les Radicaux de Gauche proposent de se souvenir que la République est issue de l'expression du Peuple et organisée démocratiquement pour donner à celle-ci toute sa force !**

Ce que le PRG propose :

1) Supprimer l'exécutif bicéphale et établir un équilibre entre les pouvoirs par :

- L'unification du pouvoir exécutif par la suppression du poste de Premier ministre, le Président de la République restant élu au suffrage universel.
- L'organisation conjointe des élections présidentielles et législatives.
- La double suppression des droits de censure et de dissolution.
- L'abrogation du système des ordonnances et le renforcement du droit d'initiative du Parlement.
- La maîtrise par le Parlement de son ordre du jour et de son fonctionnement (suppression de l'article 49.3 de la Constitution et du recours à la procédure d'urgence pour le vote des lois).
- La sanction de l'inexécution des lois.

2) Donner aux citoyens un droit d'initiative civique en :

- Prévoyant un droit d'initiative législative citoyenne (L.I.C) (au moins 300 000 signatures nécessaires) et un droit d'initiative référendaire (le déclenchement nécessitant au moins 700 000 signatures) dans des conditions Constitutionnelles écartant tout risque d'atteinte aux droits fondamentaux, tout risque de dérive populiste.
- Permettant également aux citoyens, réunissant 700 000 signatures, de saisir le Conseil Constitutionnel.

3) Faire vivre la démocratie représentative par :

- L'instauration d'un système de représentation combinant le mode majoritaire et le mode proportionnel (comparable au système mixte à l'allemande)
- La reconnaissance du vote blanc et l'organisation d'un débat sur le vote obligatoire.
- La révision du système de financement des partis politiques afin de mieux s'assurer de l'intérêt général des activités développées et de conditionner le financement à une vérification de l'existence réelle de l'organisation aidée (suffrages recueillis, nombre de cotisants...).
- La limitation du cumul des mandats dans le temps, le mandat de Président de la République ne pouvant être renouvelé qu'une fois ; les députés et sénateurs ne pourront par exemple pas diriger une assemblée territoriale (Conseil général ou régional), ne pourront être maire d'une commune de plus de 100 000 habitants et ne pourront être président d'une communauté d'agglomération, ni d'une communauté urbaine.
- L'élection des sénateurs à la proportionnelle.
- Le renforcement des droits de l'opposition, aussi bien dans l'initiative des lois que dans les postes de responsabilité.

4) Vivifier la Démocratie Sociale en :

- Incluant dans la Constitution l'ensemble des droits fondamentaux modernes (accès au logement, la santé, aux activités et à l'emploi, droits de disposer de son corps...).
- Inscrivant le droit du dialogue social dans la Constitution.
- Faisant du Conseil Economique et Social une véritable assemblée représentative de l'ensemble des forces sociales et économiques, y compris les plus récentes, consultable par l'Assemblée Nationale et le Sénat autant que par le gouvernement, regroupant tous les systèmes consultatifs instaurés depuis des années dans les champs qui le concernent.
- Donnant aux organisations syndicales et associatives comme à des groupes de citoyens le droit de saisir le Conseil Economique et Social.
- Etablissant aussi un Pacte républicain entre les associations et l'Etat, par l'actualisation de celui signé entre le Premier ministre et les associations lors du centenaire de la Loi de 1901 et en inscrivant le principe d'un tel Pacte dans la Constitution.
- Réaffirmant dans la Constitution les principes de liberté mais aussi de " pluralité de tous les moyens d'expression, y compris sur supports numériques ".

5) Elargir les bases de la démocratie par :

- La reconnaissance du droit de vote des étrangers, aux élections municipales.

II . LA DECENTRALISATION : COHERENCE ET NOUVEL ELAN

Profondément républicains, les Radicaux sont très attachés à la décentralisation. Elle constitue une des réformes essentielles du gouvernement d'Union de la Gauche et plusieurs ministres radicaux en ont été les artisans. Cependant, la décentralisation a connu deux époques. Tout d'abord, lorsque la Gauche a été au pouvoir, les grandes lois de décentralisation furent issues de la volonté politique de remodeler le schéma institutionnel de la France et de rapprocher les centres de décision des citoyens. Les Radicaux considèrent en effet que, parallèlement à la construction d'un ensemble politique européen de plus en plus large, il est nécessaire de faire de chaque citoyen l'acteur politique de sa vie quotidienne et de l'aménagement de son territoire proche.

Dans un deuxième temps, lorsque la Droite a exercé le pouvoir, la décentralisation a été conçue comme le moyen de transférer des charges financières de plus en plus lourdes d'un Etat impécunieux à des collectivités locales et territoriales chargées de lever l'impôt pour développer ou plutôt pour maintenir les services de proximité. D'où une série de lois un peu " fourre-tout " guidées essentiellement par des considérations financières et qui ont obscurci, voire dévoyé, le principe même de Décentralisation.

Les Radicaux veulent donc retrouver l'élan originel de la décentralisation.

Force est cependant de constater que, sur le plan institutionnel, la décentralisation a surtout créé de nouvelles structures (cf. Intercommunalité), voire développé d'autres (Conseils généraux, Conseils régionaux) sans en supprimer. Relancer ce débat serait pour la Gauche politiquement suicidaire.

Aussi les Radicaux considèrent qu'il est nécessaire de rendre cohérents " les blocs de compétence " dévolus à chaque niveau institutionnel.

Les Radicaux considèrent que tout changement institutionnel éventuel devra faire l'objet d'un accord politique global entre les Partis de la Gauche et qu'il sera soumis à référendum.

Cependant les structures intercommunales ont pris une importance de plus en plus grande dans la gestion des équipements et services de proximité. Elles gèrent des budgets de plus en plus importants et la question de leur légitimité démocratique directe se trouve posée.

Les Radicaux demandent que les élu(e)s des structures intercommunales (Communauté de Communes, Communauté d'agglomération...) qui votent l'impôt reçoivent la légitimité démocratique directe à travers les élections municipales suivant des formes à déterminer.

De plus, les structures intercommunales doivent être au contact le plus proche possible des forces vives de leur territoire. C'est pourquoi :

Les Radicaux proposent que les structures intercommunales puissent instituer des Conseils Economiques et Sociaux locaux qu'elles pourront consulter pour avis sur tous les problèmes relevant de leurs compétences et sur les actes budgétaires.

Les compétences transférées aux Conseils Généraux et Régionaux doivent s'appuyer sur la notion de " subsidiarité " qui vise à faire exercer une compétence par le niveau institutionnel le plus à même de le faire. Les Radicaux réaffirment aussi leur volonté de respecter

l'autonomie des collectivités locales et territoriales et refusent tout rapport de dépendance des unes par rapport aux autres.

Ils confirment que les rapports qui lient les collectivités entre elles sont ceux de la libre association dans le cadre de schémas de cohérence territoriale et économique voulus et adoptés en commun.

Cependant, pour rendre la décentralisation plus compréhensible, les Radicaux considèrent qu'il est nécessaire de réduire le financement d'un investissement à deux collectivités (en dehors de la participation éventuelle de l'Etat et des fonds européens).

La multiplication des échelons institutionnels pose aussi la question du cumul des mandats et du statut des élus. A moins de renforcer encore les pouvoirs déjà considérables de la " technocratie " (administration, bureaux d'études, cabinets conseils...), **la décentralisation implique désormais le vote d'un véritable " Statut de l'Elu(e) ".**

En dehors de la formation et de l'indemnisation financière des élu(e)s, les questions de la protection sociale, des droits à la retraite et de la prise en charge des pertes éventuelles de rémunération doivent faire l'objet d'un texte législatif qui synthétise les lois existantes et qui codifie les droits et les devoirs des élu(e)s.

Parallèlement à cet effort de cohérence, de clarification et de nouvel essor de la décentralisation, les pouvoirs régaliens doivent être réaffirmés. Garant de l'unité nationale et des intérêts de la France, l'Etat est aussi garant de la solidarité, de la sécurité publique et civile des citoyens. Il définit et conduit la politique étrangère, il a en charge la défense du territoire, la police et la gendarmerie, la justice et le contrôle aux frontières.

Par ailleurs, il a la responsabilité des grandes infrastructures d'intérêt national dont il définit avec les régions concernées les conditions d'implantation dans le cadre d'un schéma national des grands équipements structurants (aéroports internationaux, canaux, autoroutes, centres de production d'énergie, centres de recherches fondamentales...). A ce titre, il veille à l'application, sur le territoire national, des Directives européennes et des Traités internationaux auxquels la France a souscrit.

Dans ce cadre, les ressources financières des Collectivités et de l'Etat doivent être clairement définies et reposer sur la libre décision et la responsabilité des élu(e)s.

Les Radicaux réaffirment leur volonté de conférer aux Collectivités la pleine responsabilité de leurs ressources financières à travers le vote d'impôts, taxes... clairement identifiés ; elles ne peuvent dépendre majoritairement des contributions financières de l'Etat. Cette autonomie financière accrue doit être couplée à un mécanisme de péréquation.

La constitution actuelle, qu'il est nécessaire de modifier régulièrement pour l'adapter à l'évolution institutionnelle de l'Europe et à celle de la décentralisation, ne répond pas à la situation politique actuelle. D'autant plus qu'elle ne prend pas en compte les bouleversements sociétaux, économiques, technologiques et démocratiques que nous connaissons depuis plusieurs années.

Les Radicaux revendiquent d'associer à la nouvelle Constitution, qu'ils appellent de leurs vœux, une réorganisation du territoire assortie d'une nouvelle répartition des compétences et des ressources financières, une prise en compte de nouveaux rapports démocratiques entre les citoyens et les institutions.

III . L'ACTION JUDICIAIRE CONFORTEE ET TRANSPARENTE

Ce que le PRG propose :

- **Le parquet sera dans un lien hiérarchique avec la Chancellerie.** Aucun magistrat ne pourra passer de la magistrature assise au parquet et vice-versa. Tous les avis de la chancellerie devront être déposés dans les dossiers. La chancellerie ne pourra donner des avis négatifs à des poursuites.
- Tous les enseignants des facultés de droit pourront, s'ils le souhaitent, dans le cadre d'un statut de bi-appartenance, être à la fois enseignants et magistrats.
- **Le Conseil Supérieur de la Magistrature sera composé de diverses personnalités.** Les magistrats ne pourront y dépasser la majorité des membres.
- Le Conseil Constitutionnel sera composé de membres désignés au 3/5ème par l'Assemblée Nationale et le Sénat
- **Permettre au Conseil Constitutionnel de se saisir de toute loi. Permettre aux Présidents des Hautes juridictions de le saisir.**
- **Le ministre de la justice sera Ministre d'Etat et numéro 2 du gouvernement.**

Sur la question des prisons, le PRG propose :

- D'établir un " numerus clausus ", dans l'ensemble des prisons françaises.
- **De réformer le code pénal pour développer les alternatives à l'incarcération** (libertés conditionnelles, travail d'intérêt général, sursis avec mise à l'épreuve, bracelet électronique, avec assignation à résidence...).
- La présomption d'innocence est un principe qui doit être respecté, la détention provisoire doit être supprimée (à l'exception des cas de terrorisme et de criminalité organisée).

IV . L'ETAT RENDU PLUS SOLIDAIRE, PLUS EFFICACE ET PLUS AGILE

Quelle est la situation ?

Le " tout Etat " est une solution passéiste, irréaliste face aux bouleversements en cours et à la soif d'initiative des acteurs culturels, sociaux, économiques... du pays. Mais en même temps, l'abandon de pans entiers de son rôle, par l'Etat, devient insupportable. La droite n'a cessé de rogner ses ailes dans l'ensemble des services publics, de privatiser entreprises et infrastructures et d'agir, plus dans une logique de " sauve qui peut " que dans une optique remodelage du rôle de l'Etat. Alors même que l'Union Européenne, malgré de fortes secousses, continue à se construire et que les régions se renforcent, malgré un détournement des objectifs de la décentralisation par le gouvernement Raffarin, **nous réclamons un Etat fort, moderne et recentré sur ses compétences.**

D'autant que les forces économiques privées transnationales ne se privent pas de contourner les Etats Nationaux et cherchent à empêcher les quelques efforts de régulation des organisations internationales qu'elles ont pour une part largement phagocytées (comme le FMI). Ce qui exige un repositionnement de chaque Etat, particulièrement celui de la France, et son intervention pour crédibiliser les outils de régulation internationaux.

Quelle est notre ambition ?

Les Radicaux de Gauche veulent donc un Etat mieux " calibré ", non pas amaigri mais redéployé, assurant :

- Par la **laïcité**, l'intégration citoyenne et la pluralité des initiatives.
- Par la **solidarité**, l'accès universel aux moyens d'une vie digne et active
- Par les **infrastructures et les services publics**, les conditions de développement de la vie sociale autant qu'économique et technologique.

Ce que le PRG propose :

Les Radicaux proposent qu'une vaste consultation auprès des citoyennes et citoyens, des corps intermédiaires, des fonctionnaires soit conduite pour mieux identifier les attentes vis-à-vis de l'Etat, en prenant soin de prendre en compte les nouvelles données européennes et internationales. A la suite de cette consultation, pourrait être décidée une redéfinition de l'organisation centrale de l'Etat, des ministères, des budgets, en cherchant des moyens de renforcer la capacité d'innovation et donc d'investissement de l'Etat.

Ils proposent également de :

- **Mandater le gouvernement pour qu'il négocie avec les partenaires européens la rédaction d'une directive établissant la notion de services publics et d'intérêt général et la constitution effective de services d'intérêt général européens (par exemple dans les domaines des transports, de la communication...).**
- **Développer une gouvernance publique de projets (au-delà du premier pas important fait avec la LOLF) et faisant également appel à l'évaluation des politiques publiques (soit par extension du rôle de la Cour des Comptes devenant la Cour des Comptes et des Evaluations publiques, soit par la création d'une Cour des Evaluations).**
- **Faciliter l'accès de toute collectivité locale, départementale et régionale à ce type de gouvernance.**
- **Développer, à cette occasion, les capacités de politiques stratégiques de l'Etat et des collectivités publiques et donner les moyens au parlement et au CES de maîtriser les outils et les informations nécessaires à l'appréciation des stratégies proposées.**
- **Evaluer l'apport réel des services publics, pas seulement de façon factuelle et à court terme, mais en tenant compte du " prix " de l'apport social qu'ils assument en terme de liens : lien social et géographique, de sécurité, etc. Déterminer en conséquence une nouvelle politique de développement de services publics.**
- **Etudier de nouveaux modes de financement des entreprises publiques en France mais aussi à l'échelon européen, de façon à donner à l'Etat comme à l'Union européenne, de nouveaux leviers d'actions économiques. Ceci pourrait passer par la modernisation de la loi sur les titres participatifs, par la création de Fonds communs de placement du secteur public, ou par l'élaboration d'un droit des groupes d'entreprises publiques etc.**
- **Redonner à la Caisse des Dépôts et Consignations son rôle premier d'outil de service public chargé de financer les innovations d'intérêt général.**

V . UN ETAT PLUS LAÏQUE QUE JAMAIS

Ce que le PRG propose :

- **Le maintien absolu de la loi de 1905.**
- **L'établissement d'un Service Citoyen obligatoire : Après la sortie du système scolaire, universitaire, exercé en France, dans le reste de l'Europe ou du monde.**
- **Donner plus d'ampleur à toute cérémonie républicaine**

VI . REPUBLICANISER L'UNION EUROPEENNE ET LES ORGANISATIONS MONDIALES

Quelle est la situation ?

L'Union Européenne est en panne de la faute des seuls européens, les organisations mondiales demeurent fragiles et soumises au poids du lobbying, des entreprises transnationales, et à la férule américaine. L'europanisation et la mondialisation, si elles sont considérées comme des faits incontournables, n'emportent pas l'enthousiasme des peuples, le " non " au référendum sur le TCE en France est venu brutalement le rappeler. Les manifestations et forums des alter mondialistes jouent, de leur côté, leur rôle d'alerte et de

contre-propositions face au rouleau compresseur du " tout-capitalisme ". Les Radicaux sont d'autant plus alarmés par cette situation qu'ils sont **profondément favorables à la construction d'une Europe politique indispensable à une Europe républicaine, sociale et économique** ; comme ils sont favorables à la **consolidation des institutions internationales**, particulièrement dans une période où la pauvreté et les maladies graves continuent à décimer enfants et adultes dans de trop nombreux pays du Sud de la planète, où les inégalités s'installent au nord, où enfin les foyers de guerres et de violences perdurent et menacent localement des régions entières du globe.

Ce que le PRG propose :

- **Construire l'Europe fédérale** : L'échec du référendum ne doit pas faire oublier l'ardente nécessité de dynamiser et consolider l'Europe des 25, qui doit être **plus civique** autant que **plus sociale** et doit rester ouverte à d'autres adhésions (Turquie...) et renforcement d'alliances (autour de la méditerranée).
- **Relancer le processus de préparation d'un projet de Constitution visant à républicaniser les institutions européennes et à développer la citoyenneté européenne, processus devant être plus démocratique que le précédent.** Le nouveau texte devra notamment consacrer le caractère " supra-Constitutionnel " de la Charte des droits fondamentaux et instaurer un régime de type clairement fédéral, tout en tenant compte des différences existantes entre les Etats membres et oblige à inventer un chemin institutionnel innovant.
- Ce projet pour une nouvelle Constitution devra être mené par la réunion d'une **Assemblée Constituante européenne** qui puisse se pencher sur ce chantier, avec l'idée qu'à l'avenir un nouveau texte constitutionnel devrait avant tout **traiter des grands principes sans lesquels se reconnaît l'UE et fixer un cadre institutionnel** qui puisse permettre à une Europe élargie de fonctionner.
- En matière électorale, revenir à un **scrutin proportionnel de liste au niveau national, pour les élections européennes.**
- Aller vers une Europe à la fois " **fraternelle** " (élaboration d'une véritable politique d'interdéveloppement avec notamment l'Afrique) et ayant les moyens de son **indépendance** (accélération de la mise en place d'une défense européenne, d'une politique étrangère commune, voire d'une politique d'action humanitaire commune).
- Doter l'Europe de **nouveaux moyens budgétaires** (doublement immédiat du budget) et d'**actions** (créations d'ensembles industriels et de services européens, de pôles de recherches européens, de services publics..) d'établir un plan de rattrapage socio économique pour les pays d'Europe centrale et orientale.

Mettre la monnaie au service de la croissance

Les Etats de la zone Euro connaissent un niveau de croissance insuffisant, à la base de la situation de chômage et de la modération des salaires. Cette situation contribue au déficit budgétaire de ces Etats. La conséquence de ce déficit budgétaire provoque la réduction des investissements publics qui se répercutent sur la situation sociale, sur l'éducation, sur la recherche et entretient un cercle vicieux de croissance faible...

La politique monétaire des USA donne une prime aux entreprises américaines : protectionnisme de fait, soutien à l'exportation et intégration solidaire de la Chine et du Japon à l'espace dollar.

Cette politique a aussi des avantages en Europe : stabilité en euros des produits pétroliers et hausse limitée des matières premières " métaux ". Amélioration de la productivité du travail et des processus industriels pour compenser la dévaluation de fait du dollar...**Ne pourrait-on pas favoriser une relance de l'économie et maintenir la compétitivité à long terme par une augmentation sélective de la masse monétaire européenne servant à financer une politique de Recherche sur les technologies du futur et sur une formation professionnelle de haute qualité ?**

Ces choix incitent à enclencher une **dévaluation compétitive de l'Euro**, permettant de réguler la parité euro-dollar et une relance à long terme de l'économie européenne, garantissant le plein emploi.

Mettre en place un "gouvernement économique " pour les pays de la zone euro ;
Autoriser la BCE et les Banques Centrales à soutenir des investissements d'intérêt collectif.

Améliorer les structures économiques européennes et proposer concrètement à nos partenaires européens :

- **Des politiques de convergences progressives**, à la carte (recherche, droit du travail, fiscalité, projets économiques structurants),
- **Des grands travaux à intérêt européen** en matière d'environnement, de transports et de sécurité des moyens de transports (ferroviaire, et tous transports collectifs dans la perspective d'économie d'énergie).
- **Des alliances entre services publics nationaux** pour devenir transnationaux européens.
- Créer les outils de **Soutien à la Recherche Européenne.**
- Une **reconnaissance de l'Economie sociale** avec l'adoption des statuts européens de mutuelles et d'associations, de fondations (celui de la Société Coopérative Européenne étant déjà adopté).
- **Gérer au niveau européen une tranche d'impôts nationaux** (ex : 0,50% des impôts et taxes nationales de chaque pays transférés automatiquement à un budget européen spécifique, géré par le Parlement européen) Cette ressource serait uniquement consacrée à de nouvelles politiques européennes favorisant le développement économique transnational et la protection de l'environnement (recherche, infrastructures économiques, formation complémentaire dans un second pays, services publics transnationaux...).

Quelle Europe souhaitons-nous ?

Nous voulons une Europe plus démocratique et plus citoyenne :

- Un Parlement Européen doté des pouvoirs " habituels " des Parlements dans un régime démocratique.
- Autoriser la publicité des débats au sein des Conseils des ministres.

Une Europe plus solidaire :

- Qui fasse des engagements de la Charte Sociale, une obligation pour les Etats membres.
- Qui se batte contre le dumping social.

Une Europe plus humaine :

- Qui mette en œuvre des dispositifs de lutte contre le chômage.
- Qui précise le fonctionnement de la BCE, qui ne doit plus seulement être la gardienne de l'orthodoxie financière et de la prévention de l'inflation, et dont la position doit être rééquilibrée par la création d'un véritable gouvernement économique européen.
- Qui sauvegarde les grands Services Publics à vocation européenne.

Nous voulons une Europe plus dynamique, dans les secteurs industriels et de la recherche qui sont des éléments clés de l'indépendance politique, stratégique et industrielle de l'Europe.

VII . FAIRE DE LA MONDIALISATION UN ATOUT POUR LA PAIX ET LE DEVELOPPEMENT

La France doit, avec l'Union européenne, peser pour un rééquilibrage des relations Nord-Sud et pour une démocratisation des institutions internationales.

Ce que le PRG propose :

- Démocratiser le Conseil de sécurité de l'ONU, en l'ouvrant aux pays du Sud.
- Une coordination entre les organisations telles que l'OMC, le BIT et ce qui devrait être une Organisation Mondiale de l'Environnement.
- Rendre les échanges Nord/Sud plus équitables, notamment par une hausse de l'aide publique au développement.
- Renforcer les moyens du Programme des Nations-Unies par le développement de la FAO.
- Créer une commission internationale chargée de faire des propositions pour établir un droit international prenant en compte les principes de laïcité, de démocratie, de solidarité...
- Soumettre l'OMC, le FMI et la Banque Mondiale à des règles mondiales de responsabilités humaines, sociales, environnementales. Modifier les structures et le fonctionnement de ces organisations dans le but de les rendre plus transparentes et démocratiques
- Créer un Fonds Mondial d'aide au développement humain (taxe internationale).

La Gauche Gauche dernière

Parti Radical de Gauche

13 rue Duroc - 75007 Paris

Tél : 01 45 66 67 68

Fax : 01 45 66 47 93

E-mail : prg@prg.com.fr

www.planeteradicale.org



Parti Radical de Gauche